



RAPPORT DE GESTION

TABLE DES MATIÈRES

PROFIL DE L'ENTREPRISE	2
FAITS SAILLANTS DEPUIS LA FIN DU PREMIER TRIMESTRE 2018	3
MESURES NON NORMALISÉES SELON LES IFRS	4
INDICATEUR CLÉ DE RENDEMENT	7
ANALYSE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS	8
ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ	11
FLUX DE TRÉSORERIE ET SITUATION FINANCIÈRE	18
INFORMATIONS ADDITIONNELLES	26
SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES	33

PROFIL DE L'ENTREPRISE

Le présent rapport de gestion de Québecor inc. couvre les principales activités du deuxième trimestre 2018 ainsi que les plus importants changements effectués en regard de l'exercice financier précédent. Québecor inc. est une société de gestion détenant une participation dans Québecor Média inc., l'un des plus importants conglomérats de télécommunications et de médias du Canada.

Québecor Média inc. exerce ses activités dans les secteurs suivants : Télécommunications, Média et Sports et divertissement. Québecor Média inc. déploie une stratégie de convergence qui s'appuie sur les synergies entre ses différentes propriétés et la maximisation de la valeur de ses contenus au profit de multiples plateformes de distribution. À moins d'avis contraire, les références à « Québecor » ou à la « Société » désignent Québecor inc. et ses filiales et les références à « Québecor Média » désignent Québecor Média inc. et ses filiales.

Le 6 juillet 2017, Québecor Média a racheté pour annulation 541 899 de ses actions ordinaires détenues par CDP Capital d'Amérique Investissement inc. (« CDP Capital »), une filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec, pour un prix d'achat global de 37,7 M\$, payé en espèces. À la même date, Québecor Média a également effectué le paiement d'un titre détenu par CDP Capital pour un montant de 6,2 M\$. Par suite de ces transactions, la participation de la Société dans Québecor Média est passée de 81,07 % à 81,53 %.

Les 11 mai et 22 juin 2018, Québecor Média a racheté 16 064 215 de ses actions ordinaires détenues par CDP Capital, pour un prix d'achat global de 1,54 G\$, payé en espèces. Le 22 juin 2018, Québecor a complété l'achat de 1 564 696 actions de Québecor Média détenues par CDP Capital, en contrepartie de l'émission de débentures convertibles de Québecor d'un montant en capital de 150,0 M\$, convertibles en actions subalternes catégorie B (comportant droit de vote) (« actions catégorie B ») de Québecor. Par suite de ces transactions, la participation de la Société dans Québecor Média est passée de 81,53 % à 100,0 %.

Le 15 novembre 2017, la Société a procédé à un fractionnement des actions catégorie A (droits de vote multiples) (« actions catégorie A ») et des actions catégorie B en circulation de la Société, à raison de deux pour une. Ainsi, les porteurs d'actions de la Société ont reçu une action additionnelle pour chaque action détenue à la date de clôture des registres le 15 novembre 2017. En conséquence, toutes les références au nombre d'actions, aux montants par action et aux informations sur la rémunération à base d'actions ont été redressées rétroactivement pour refléter ce fractionnement.

Au cours du quatrième trimestre 2017, la Société a modifié sa structure organisationnelle et transféré ses activités d'édition et de distribution de livres, de même que ses activités de distribution et de production de musique, du secteur Média au secteur Sports et divertissement. Par conséquent, les chiffres des périodes antérieures présentés dans l'information sectorielle de la Société ont été retraités pour refléter ces changements.

Le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté sur une base rétroactive complète les nouvelles règles de l'IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui précise comment et quand une entité doit comptabiliser ses revenus. L'adoption de l'IFRS 15 a des impacts importants sur les états financiers consolidés, principalement dans le secteur Télécommunications, en ce qui a trait au moment de la comptabilisation de ses revenus, à la classification de ses revenus, ainsi qu'à la capitalisation des coûts. Entre autres impacts, l'adoption de l'IFRS 15 s'est traduit par une augmentation des revenus liés à la vente d'appareils et par une diminution des revenus du service de téléphonie mobile comptabilisés sur la durée du contrat. De plus, les coûts liés à l'obtention d'un contrat et les frais de branchement sont désormais pleinement amortis en tant que frais d'exploitation sur la durée du contrat ou la durée au cours de laquelle il est prévu que le client maintienne son service. Une description des nouvelles règles, ainsi que le détail des ajustements rétroactifs des données comparatives, sont présentées dans la section « Modifications de conventions comptables » de ce rapport de gestion. De même, afin de faciliter la compréhension de l'impact de la nouvelle norme IFRS 15 sur les mesures non normalisées, les mesures non normalisées excluant l'impact de cette norme ont été ajoutées dans de nouvelles colonnes aux différents tableaux de calcul et de rapprochement de ces mesures non normalisées, telles que présentées dans la section « Mesures non normalisées selon les IFRS ».

Dans la foulée de l'adoption de l'IFRS 15, et pour tenir compte également de l'évolution de ses activités et services, dont la croissance de ses activités en téléphonie mobile, la Société a revu la nature et la définition de ses indicateurs clés de rendement. Ainsi, la mesure de revenu mensuel moyen par abonné (« RMPA »), utilisée précédemment, a été abandonnée pour être remplacée par la nouvelle mesure de facturation moyenne d'abonnement par unité (« FMPU »). Cette mesure sera dorénavant utilisée pour évaluer le rendement des activités mobiles et le rendement de toutes les activités combinées. La définition de la nouvelle mesure FMPU est présentée dans la section « Indicateurs clés de rendement » du présent rapport de gestion. Une définition de la mesure d'unité génératrice de revenus (« UGR »), auparavant « unité de service », a également été ajoutée dans la même section, sans changement par ailleurs à la nature et au calcul de cette mesure.

Le présent rapport devrait être lu en parallèle avec les informations contenues dans les états financiers consolidés et le rapport de gestion de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2017. Tous les montants sont en dollars canadiens (« CA ») à moins d'avis contraire.

FAITS SAILLANTS DEPUIS LA FIN DU PREMIER TRIMESTRE 2018

- Les revenus de Québecor ont totalisé 1,04 G\$ au deuxième trimestre 2018, en hausse de 4,9 M\$ (0,5 %) par rapport à la même période de 2017.

Télécommunications

- Au deuxième trimestre 2018, le secteur Télécommunications a affiché une croissance de 20,6 M\$ (2,5 %) de ses revenus et de 24,8 M\$ (6,2 %) de son BAIIA ajusté.
- Progression importante des revenus de Vidéotron ltée (« Vidéotron ») au deuxième trimestre 2018 en téléphonie mobile (14,9 M\$ ou 12,9 %), en accès Internet (14,9 M\$ ou 5,8 %) et au service de vidéo sur demande par abonnement Club illico (« Club illico ») (1,8 M\$ ou 18,4 %).
- FMPU totale de Vidéotron de 49,68 \$ au deuxième trimestre 2018, contre 48,12 \$ à la même période de 2017, soit une croissance de 1,56 \$ (3,2 %). La FMPU mobile a atteint 53,70 \$ au deuxième trimestre 2018, contre 53,32 \$ à la même période de 2017, soit une croissance de 0,38 \$ (0,7 %).
- Augmentation de 31 900 lignes (3,0 %) en téléphonie mobile au deuxième trimestre 2018 et hausse de 8 500 clients (2,2 %) à Club illico.

Média

- Le 3 mai 2018, TVA Sports est devenu le diffuseur francophone officiel sur le marché québécois du Championnat d'Europe UEFA de football 2020 (Euro 2020). TVA Sports diffusera les 51 matchs de ce prestigieux événement sportif mondial opposant les 24 meilleures équipes nationales d'Europe.
- Le 1^{er} mai 2018, Groupe TVA inc. (« Groupe TVA ») a signé une entente visant l'acquisition des sociétés du groupe de Serdy Média inc., détenteur et exploitant des chaînes spécialisées Évasion et Zeste, et des sociétés du groupe de Serdy Video inc., pour une somme totalisant 24,0 M\$. Cette acquisition est conditionnelle à l'approbation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC »).

Opérations financières

- Au cours du deuxième trimestre 2018, la Société a augmenté sa participation dans Québecor Média de 81,5 % à 100,0 % à la suite des transactions suivantes :
 - Les 11 mai 2018 et 22 juin 2018, Québecor Média a racheté un total de 16 064 215 de ses actions ordinaires détenues par CDP Capital, pour un prix d'achat global de 1,54 G\$, payé en espèces. Les espèces disponibles et les tirages sur la facilité de crédit renouvelable de Vidéotron ont été utilisés pour financer cette transaction.
 - Le 22 juin 2018, la Société a acheté 1 564 696 actions ordinaires de Québecor Média détenues par CDP Capital, en contrepartie de l'émission de débentures convertibles de Québecor à CDP Capital d'un montant en capital global de 150,0 M\$. Ces débentures portent intérêt à un taux annuel de 4,00 % et viennent à échéance en juin 2024. Les débentures convertibles sont convertibles en actions catégorie B conformément aux modalités de l'acte de fiducie, sous réserve d'un prix plancher de 26,85 \$ par action (soit un nombre maximal d'environ 5 586 592 actions catégorie B de Québecor correspondant à un ratio de 150,0 M\$ sur le prix plancher) et d'un prix plafond de 33,5625 \$ par action (soit un nombre minimal d'environ 4 469 274 actions catégorie B de Québecor correspondant à un ratio de 150,0 M\$ sur le

prix plafond), sous réserve d'ajustements conformément aux modalités de l'acte de fiducie. Les autres modalités des débetures convertibles sont substantiellement conformes aux modalités des débetures convertibles émises sous la convention de fiducie de la Société datée du 11 octobre 2012, telle que modifiée.

- Au cours du premier semestre 2018, la Société a envoyé des avis relatifs au rachat de débetures convertibles d'un montant nominal total de 87,5 M\$. Les prix de rachat ont été payés au moment du rachat de ces débetures.

MESURES NON NORMALISÉES SELON LES IFRS

Les mesures non normalisées selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») utilisées par la Société pour évaluer son rendement financier, telles que le BAIIA ajusté, le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs et les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Québecor Média, ne sont pas calculées selon, ni ne sont reconnues par les IFRS. La méthode de calcul des mesures financières hors IFRS de la Société peut différer de celles utilisées par d'autres entreprises et, par conséquent, celles qu'elle présente dans ce rapport de gestion peuvent ne pas être comparables à d'autres mesures ayant des noms semblables divulguées par d'autres entreprises.

À des fins de transition et pour faciliter la compréhension des impacts de l'adoption sur une base rétroactive de la nouvelle norme IFRS 15, telle que décrite dans la section « Modifications de conventions comptables », des colonnes ont été ajoutées, lorsque la situation s'applique, aux tableaux de calcul et de rapprochement des mesures non normalisées selon les IFRS. Ainsi, ces tableaux fournissent également un calcul et un rapprochement des mesures non normalisées de 2018 et de 2017, en fonction des anciennes conventions comptables relativement à la comptabilisation des revenus, c'est-à-dire en excluant les ajustements liés à l'adoption de la nouvelle norme comptable IFRS 15.

BAIIA ajusté (auparavant « Bénéfice d'exploitation ajusté »)

Dans son analyse des résultats d'exploitation, la Société définit le BAIIA ajusté, tel que concilié avec le bénéfice net conformément aux IFRS, comme le bénéfice net avant l'amortissement, les frais financiers, la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers, la restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments, le gain sur vente de licences de spectre, la perte sur refinancement de dettes, les impôts sur le bénéfice et le bénéfice lié aux activités abandonnées. Le BAIIA ajusté, tel que décrit ci-dessus, n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux IFRS. Ce n'est pas non plus une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. Cette mesure ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement calculées selon les IFRS. La Société se sert du BAIIA ajusté pour évaluer le rendement de ses investissements dans Québecor Média. La direction et le conseil d'administration de la Société utilisent cette mesure pour évaluer tant les résultats consolidés de la Société que les résultats des secteurs d'exploitation qui en font partie. Cette mesure élimine le niveau substantiel de dépréciation et d'amortissement des actifs corporels et incorporels et n'est pas affectée par la structure du capital ou par les activités d'investissement de la Société et de ses secteurs d'activité.

En outre, le BAIIA ajusté est utile, car il constitue un élément important des régimes de rémunération incitative annuels de la Société. Toutefois, cette mesure est limitée puisqu'elle ne tient pas compte du coût périodique des actifs corporels et incorporels nécessaires pour générer les revenus des secteurs de la Société. D'autres mesures qui tiennent compte de ces coûts, telles que les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs et les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Québecor Média, sont également utilisées par la Société. La définition du BAIIA ajusté de la Société peut différer de celle utilisée par d'autres entreprises.

Le tableau 1 présente le rapprochement du BAIIA ajusté avec le bénéfice net divulgué aux états financiers consolidés résumés de Québecor.

Tableau 1**Rapprochement du BAIIA ajusté présenté dans ce rapport avec le bénéfice net divulgué aux états financiers consolidés résumés**

(en millions de dollars canadiens)

	Avec l'adoption de l'IFRS15 ¹				Excluant l'IFRS15 ²			
	Trois mois terminés le 30 juin		Six mois terminés le 30 juin		Trois mois terminés le 30 juin		Six mois terminés le 30 juin	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
BAIIA ajusté (BAIIA ajusté négatif) :								
Télécommunications	\$ 422,6	\$ 397,8	\$ 833,1	\$ 781,7	\$ 419,7	\$ 388,8	\$ 837,6	\$ 765,9
Média	(0,7)	13,4	(1,8)	11,2	(0,7)	13,4	(1,8)	11,2
Sports et divertissement	(2,0)	(3,6)	(4,1)	(4,4)	(2,0)	(3,6)	(4,1)	(4,4)
Siège social	(2,8)	(3,3)	(2,7)	(12,3)	(2,8)	(3,3)	(2,7)	(12,3)
	417,1	404,3	824,5	776,2	414,2	395,3	829,0	760,4
Amortissement	(180,2)	(173,3)	(360,1)	(343,1)	(180,2)	(173,3)	(360,1)	(343,1)
Frais financiers	(78,1)	(78,9)	(154,7)	(156,0)	(78,1)	(78,9)	(154,7)	(156,0)
Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers	(75,6)	(39,1)	(105,2)	(111,5)	(75,6)	(39,1)	(105,2)	(111,5)
Restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments	(2,0)	(11,8)	(8,5)	(0,9)	(2,0)	(11,8)	(8,5)	(0,9)
Gain sur vente de licences de spectre	–	87,8	–	87,8	–	87,8	–	87,8
Perte sur refinancement de dettes	–	–	–	(15,6)	–	–	–	(15,6)
Impôts sur le bénéfice	(28,4)	(15,1)	(67,6)	(42,3)	(28,4)	(15,1)	(67,6)	(42,3)
Bénéfice lié aux activités abandonnées	–	8,4	–	8,4	–	8,4	–	8,4
Impact de l'IFRS 15	–	–	–	–	2,9	9,0	(4,5)	15,8
Bénéfice net	\$ 52,8	\$ 182,3	\$ 128,4	\$ 203,0	\$ 52,8	\$ 182,3	\$ 128,4	\$ 203,0

¹ Les mesures non normalisées présentées dans ces colonnes sont calculées en fonction des nouvelles règles de l'IFRS 15 adoptées par la Société sur une base rétroactive et décrites dans la section « Modifications de conventions comptables ».

² Les mesures non normalisées présentées dans ces colonnes sont calculées en suivant les anciennes conventions comptables de la Société relativement à la comptabilisation des revenus, c'est-à-dire en excluant les impacts liés à l'adoption de l'IFRS 15.

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies

La Société définit le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, tel que concilié avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires conformément aux IFRS, comme le bénéfice net attribuable aux actionnaires avant la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers, la restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments, le gain sur vente de licences de spectre, la perte sur refinancement de dettes, déduction faite des impôts sur le bénéfice afférents aux ajustements et du bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle afférent aux ajustements et avant le bénéfice lié aux activités abandonnées attribuable aux actionnaires. Le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, tel que décrit ci-dessus, n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux IFRS. Cette mesure ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement calculées selon les IFRS. La Société utilise le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies pour analyser les tendances en matière de rendement de ses activités. Les éléments énumérés ci-dessus sont exclus du calcul de cette mesure puisqu'ils nuisent à la comparabilité des résultats financiers. Le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies est plus représentatif aux fins d'évaluer le bénéfice prévisible. La définition du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies peut différer de celle utilisée par d'autres entreprises.

Le tableau 2 présente le rapprochement du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires divulgué aux états financiers consolidés résumés de Québecor.

Tableau 2**Rapprochement du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies présenté dans ce rapport avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires divulgué aux états financiers consolidés résumés**

(en millions de dollars canadiens)

	Avec l'adoption de l'IFRS15 ¹				Excluant l'IFRS15 ²			
	Trois mois terminés le		Six mois terminés le		Trois mois terminés le		Six mois terminés le	
	30 juin		30 juin		30 juin		30 juin	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies	\$ 106,2	\$ 88,6	\$ 195,8	\$ 163,5	\$ 104,3	\$ 83,2	\$ 198,3	\$ 154,0
Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers	(75,6)	(39,1)	(105,2)	(111,5)	(75,6)	(39,1)	(105,2)	(111,5)
Restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments	(2,0)	(11,8)	(8,5)	(0,9)	(2,0)	(11,8)	(8,5)	(0,9)
Gain sur vente de licences de spectre	–	87,8	–	87,8	–	87,8	–	87,8
Perte sur refinancement de dettes	–	–	–	(15,6)	–	–	–	(15,6)
Impôts sur le bénéfice afférents aux ajustements ³	12,4	26,3	14,5	32,4	12,4	26,3	14,5	32,4
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle afférent aux ajustements	0,3	(20,8)	1,4	(20,8)	0,3	(20,8)	1,4	(20,8)
Activités abandonnées	–	6,8	–	6,8	–	6,8	–	6,8
Impact de l'IFRS 15	–	–	–	–	1,9	5,4	(2,5)	9,5
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	\$ 41,3	\$ 137,8	\$ 98,0	\$ 141,7	\$ 41,3	\$ 137,8	\$ 98,0	\$ 141,7

¹ Les mesures non normalisées présentées dans ces colonnes sont calculées en fonction des nouvelles règles de l'IFRS 15 adoptées par la Société sur une base rétroactive et décrites dans la section « Modifications de conventions comptables ».

² Les mesures non normalisées présentées dans ces colonnes sont calculées en suivant les anciennes conventions comptables de la Société relativement à la comptabilisation des revenus, c'est-à-dire en excluant les impacts liés à l'adoption de l'IFRS 15.

³ Y compris l'impact de la fluctuation de l'impôt sur le bénéfice, applicable sur les éléments ajustés, pour des raisons statutaires ou dans le cadre de transactions fiscales.

Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs

Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs représentent le BAIIA ajusté, moins les acquisitions d'immobilisations et les acquisitions d'actifs incorporels (exclusion faite des montants déboursés pour l'acquisition ou le renouvellement de licences), plus le produit de l'aliénation d'éléments d'actif (exclusion faite des produits de l'aliénation de licences). La Société utilise les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs comme indicateur de liquidités générées par ses secteurs. Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs représentent les fonds disponibles pour les paiements d'intérêts et d'impôts, les déboursés relatifs aux programmes de restructuration, les acquisitions d'entreprises, les acquisitions et renouvellements de licences, le paiement de dividendes, la distribution de capital versé par Québecor Média, le remboursement de la dette à long terme et le rachat de participations ne donnant pas le contrôle. Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs ne sont pas une mesure de la liquidité établie conformément aux IFRS. Il ne s'agit pas d'une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs sont utilisés par la direction et le conseil d'administration pour évaluer les fonds générés par l'exploitation de ses secteurs. La définition des flux de trésorerie d'exploitation des secteurs de la Société peut différer de celle adoptée par d'autres entreprises. Les tableaux 7 et 8 présentent le rapprochement des flux de trésorerie d'exploitation des secteurs avec les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies divulgués aux états financiers consolidés résumés de Québecor.

Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Québecor Média

Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Québecor Média représentent les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies de la filiale selon les IFRS, moins les acquisitions d'immobilisations et les acquisitions d'actifs incorporels (exclusion faite des montants déboursés pour l'acquisition ou le renouvellement de licences), plus le produit de l'aliénation d'éléments d'actif (exclusion faite des produits de l'aliénation de licences). Les flux de trésorerie libres liés aux

activités d'exploitation poursuivies sont utilisés par la direction et le conseil d'administration de la Société pour évaluer les fonds générés par l'exploitation de la filiale Québecor Média. Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies représentent les fonds disponibles dans Québecor Média pour les acquisitions d'entreprises, les acquisitions et renouvellements de licences, le paiement de dividendes, la distribution de capital versé, le remboursement de la dette à long terme et le rachat d'actions. Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies ne sont pas une mesure de la liquidité établie conformément aux IFRS. Il ne s'agit pas d'une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. La définition des flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la Société peut différer de celle adoptée par d'autres entreprises.

Le tableau 8 présente le rapprochement des flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média avec les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies divulgués aux états financiers consolidés résumés de Québecor.

INDICATEURS CLÉS DE RENDEMENT

Unité génératrice de revenus

La Société se sert d'un indicateur clé de rendement utilisé dans l'industrie, soit l'UGR. Une UGR représente, le cas échéant, le nombre de clients aux services d'Internet par câble, de télédistribution et de Club illico, et le nombre de lignes aux services de téléphonie mobile et de téléphonie par câble. L'UGR n'est pas une mesure établie conformément aux IFRS et la définition et la méthode de calcul de l'UGR utilisées par la Société peuvent différer de celles utilisées par d'autres entreprises.

Facturation moyenne par unité

La Société se sert d'un indicateur clé de rendement utilisé dans l'industrie, soit la FMPU. Cet indicateur sert à mesurer la facturation moyenne d'abonnement par UGR. La FMPU n'est pas une mesure établie conformément aux IFRS et la définition et la méthode de calcul de la FMPU utilisées par la Société peuvent différer de celles utilisées par d'autres entreprises.

La FMPU mobile se calcule en divisant la facturation moyenne d'abonnement du service de téléphonie mobile par le nombre moyen d'UGR de ce service durant la période visée, puis en divisant ce résultat par le nombre de mois de cette même période.

La FMPU totale se calcule en divisant la facturation moyenne combinée d'abonnement des services d'Internet par câble, de télédistribution, de Club illico, de téléphonie mobile et de téléphonie par câble, par le nombre total moyen d'UGR des services d'Internet par câble, de télédistribution, de téléphonie mobile et de téléphonie par câble durant la période visée, puis en divisant ce résultat par le nombre de mois de cette même période.

ANALYSE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE QUÉBECOR

Comparaison des deuxièmes trimestres 2018 et 2017

Revenus de 1,04 G\$, en hausse de 4,9 M\$ (0,5 %).

- Augmentation dans les secteurs Télécommunications (20,6 M\$ ou 2,5 % des revenus du secteur) et Sports et divertissement (0,9 M\$ ou 2,5 %).
- Diminution dans le secteur Média (13,0 M\$ ou -6,5 %).

BAIIA ajusté de 417,1 M\$, en hausse de 12,8 M\$ (3,2 %).

- Hausse dans le secteur Télécommunications (24,8 M\$ ou 6,2 % du BAIIA ajusté du secteur). Écarts favorables dans le secteur Sports et divertissement (1,6 M\$ ou 44,4 %) et au siège social (0,5 M\$).
- Écart défavorable dans le secteur Média (14,1 M\$).
- La variation de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor Média a entraîné un écart favorable de 1,8 M\$ relativement à la charge de rémunération à base d'actions au deuxième trimestre 2018, par rapport à la même période de 2017. Par ailleurs, les variations de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor et de la valeur des unités d'actions basées sur le prix de l'action de Québecor ont entraîné un écart défavorable de 2,2 M\$ lié à la charge de rémunération à base d'actions de la Société au deuxième trimestre 2018.

Bénéfice net attribuable aux actionnaires de 41,3 M\$ au deuxième trimestre 2018 (0,18 \$ par action de base), contre 137,8 M\$ (0,57 \$ par action de base) à la même période de 2017, soit un écart défavorable de 96,5 M\$ (0,39 \$ par action de base).

- Les écarts défavorables s'expliquent principalement par :
 - le gain de 87,8 M\$ sur la vente d'une licence de spectre comptabilisé au deuxième trimestre 2017, dont 43,9 M\$ sans incidence fiscale ;
 - un écart défavorable de 36,5 M\$ relativement aux gains et pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers, dont 38,4 M\$ sans incidence fiscale ;
 - l'augmentation de 13,3 M\$ de la charge d'impôts sur le bénéfice ;
 - l'écart défavorable de 8,4 M\$ au chapitre du bénéfice lié aux activités abandonnées ;
 - la hausse de 6,9 M\$ de la charge d'amortissement.
- Les écarts favorables s'expliquent surtout par :
 - l'écart favorable de 33,0 M\$ des participations ne donnant pas le contrôle ;
 - la hausse de 12,8 M\$ du BAIIA ajusté ;
 - l'écart favorable de 9,8 M\$ lié à la charge de restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments.

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies de 106,2 M\$ (0,45 \$ par action de base) au deuxième trimestre 2018, contre 88,6 M\$ (0,37 \$ par action de base) à la même période de 2017, soit une hausse de 17,6 M\$ (0,08 \$ par action de base), ou de 19,9 %.

Charge d'amortissement de 180,2 M\$ au deuxième trimestre 2018, soit une augmentation de 6,9 M\$ qui s'explique surtout par l'impact des investissements en immobilisations effectués dans le secteur Télécommunications, dont l'amortissement des immobilisations relatives aux investissements dans les réseaux filaire et sans fil, ainsi que dans les systèmes informatiques, de même que par l'impact de la révision de la période d'amortissement de certaines composantes du réseau de télécommunications.

Frais financiers de 78,1 M\$ au deuxième trimestre 2018, en baisse de 0,8 M\$, qui s'explique principalement par la hausse des revenus d'intérêt générée par les liquidités, contrebalancée en partie par un niveau moyen d'endettement plus élevé et par un taux d'intérêt moyen supérieur sur la dette.

Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers de 75,6 M\$ au deuxième trimestre 2018, contre 39,1 M\$ à la même période de 2017, soit un écart défavorable de 36,5 M\$ qui s'explique essentiellement par la variation défavorable de 38,4 M\$, sans incidence fiscale, de la perte et du gain sur les dérivés incorporés liés aux débetures convertibles.

Charge de restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments de 2,0 M\$ au deuxième trimestre 2018, contre 11,8 M\$ à la même période de 2017, soit un écart favorable de 9,8 M\$.

- Au cours du deuxième trimestre 2018, une charge nette de 2,0 M\$ a été comptabilisée relativement à différentes mesures de réduction de coûts dans divers secteurs de la Société.
- Au cours du deuxième trimestre 2017, une charge nette de 11,8 M\$ a été comptabilisée relativement à différentes mesures de réduction de coûts dans divers secteurs de la Société et à la migration des clients des services analogiques vers les services numériques dans le secteur Télécommunications.

Gain sur vente de licences de spectre de 87,8 M\$ au deuxième trimestre 2017.

- Le 20 juin 2017, Vidéotron a vendu à Rogers Communication Inc. (« Rogers ») la licence de spectre relative aux SSFE-1 détenue dans la grande région de Toronto, pour une contrepartie en espèces de 184,2 M\$, conformément à l'option de transfert dont bénéficiait Vidéotron depuis 2013. Un gain de 87,8 M\$ a été comptabilisé relativement à la vente de cette licence.

Charge d'impôts sur le bénéfice de 28,4 M\$ au deuxième trimestre 2018 (taux d'imposition effectif de 18,0 %), contre 15,1 M\$ (taux d'imposition effectif de 8,2 %) à la même période de 2017, soit un écart défavorable de 13,3 M\$, principalement attribuable à la comptabilisation au deuxième trimestre 2018 d'avantages découlant de pertes fiscales d'années antérieures, d'un montant inférieur aux avantages fiscaux comptabilisés au deuxième trimestre 2017, contrebalancés en partie par l'incidence de la baisse du bénéfice imposable à des fins fiscales. Les taux d'imposition effectifs sont calculés en considérant seulement les éléments imposables et déductibles.

Comparaison des premiers semestres 2018 et 2017

Revenus de 2,05 G\$, en hausse de 10,1 M\$ (0,5 %).

- Augmentation dans le secteur Télécommunications (39,0 M\$ ou 2,4 % des revenus du secteur).
- Diminution dans les secteurs Média (23,9 M\$ ou -6,2 %) et Sports et divertissement (0,2 M\$ ou -0,3 %).

BAIIA ajusté de 824,5 M\$, en hausse de 48,3 M\$ (6,2 %).

- Hausse dans les secteurs Télécommunications (51,4 M\$ ou 6,6 % du BAIIA ajusté du secteur). Écart favorable dans le secteur Sports et divertissement (0,3 M\$) et au siège social (9,6 M\$) expliqué principalement, dans ce dernier cas, par une baisse des coûts de rémunération.
- Écart défavorable dans le secteur Média (13,0 M\$).
- La variation de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor Média a entraîné un écart favorable de 1,0 M\$ relativement à la charge de rémunération à base d'actions au premier semestre 2018, par rapport à la même période de 2017. Par ailleurs, les variations de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor et de la valeur des unités d'actions basées sur le prix de l'action de Québecor ont entraîné un écart favorable de 1,1 M\$ lié à la charge de rémunération à base d'actions de la Société au premier semestre 2018.

Bénéfice net attribuable aux actionnaires de 98,0 M\$ (0,42 \$ par action de base) au premier semestre 2018, contre 141,7 M\$ (0,58 \$ par action de base) à la même période de 2017, soit une baisse de 43,7 M\$ (0,16 \$ par action de base).

- Les écarts défavorables s'expliquent principalement par :
 - le gain de 87,8 M\$ sur la vente d'une licence de spectre comptabilisé au premier semestre 2017, dont 43,9 M\$ sans incidence fiscale ;
 - l'augmentation de 25,3 M\$ de la charge d'impôts sur le bénéfice ;
 - la hausse de 17,0 M\$ de la charge d'amortissement ;
 - l'écart défavorable de 8,4 M\$ au chapitre du bénéfice lié aux activités abandonnées ;

- l'écart défavorable de 7,6 M\$ lié à la charge de restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments.
- Les écarts favorables s'expliquent surtout par :
 - la hausse de 48,3 M\$ du BAIIA ajusté ;
 - l'écart favorable de 30,9 M\$ des participations ne donnant pas le contrôle ;
 - l'écart favorable de 15,6 M\$ relativement à la perte sur refinancement de dettes ;
 - un écart favorable de 6,3 M\$ au chapitre de la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers, dont 6,1 M\$ sans incidence fiscale.

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies de 195,8 M\$ (0,83 \$ par action de base) au premier semestre 2018, contre 163,5 M\$ (0,68 \$ par action de base) à la même période de 2017, soit une hausse de 32,3 M\$ (0,15 \$ par action de base), ou de 19,8 %.

Charge d'amortissement de 360,1 M\$, soit une augmentation de 17,0 M\$ qui s'explique essentiellement par les raisons évoquées dans la comparaison des deuxièmes trimestres 2018 et 2017.

Frais financiers de 154,7 M\$, en baisse de 1,3 M\$, expliquée essentiellement par les raisons évoquées ci-dessus dans l'analyse des résultats d'exploitation du deuxième trimestre 2018.

Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers de 105,2 M\$ au premier semestre 2018, contre 111,5 M\$ à la même période de 2017, soit un écart favorable de 6,3 M\$ qui s'explique essentiellement par la variation favorable de 6,1 M\$, sans incidence fiscale, de la perte et du gain sur les dérivés incorporés liés aux débentures convertibles.

Charge de restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments de 8,5 M\$ au premier semestre 2018, contre 0,9 M\$ à la même période de 2017, soit un écart défavorable de 7,6 M\$.

- Au cours du premier semestre 2018, une charge nette de 8,5 M\$ a été comptabilisée relativement à différentes mesures de réduction de coûts dans divers secteurs de la Société.
- Au cours du premier semestre 2017, une charge nette de 0,9 M\$ a été comptabilisée relativement à différentes mesures de réduction de coûts dans divers secteurs de la Société, à la migration des clients des services analogiques vers les services numériques dans le secteur Télécommunications et à des développements dans le cadre de litiges.

Gain sur vente de licences de spectre de 87,8 M\$ au premier semestre 2017, tel qu'expliqué dans la comparaison des deuxièmes trimestres 2018 et 2017.

Perte sur refinancement de dettes de 15,6 M\$ au premier semestre 2017.

- Conformément à un avis émis le 31 mars 2017, Vidéotron a remboursé, le 1^{er} mai 2017, un montant en capital global de 125,0 M\$ de ses billets de premier rang, émis le 5 juillet 2011 et en circulation, portant intérêt à un taux de 6,875 % et échéant le 15 juillet 2021, pour un prix de 103,438 % du montant nominal. Une perte de 5,2 M\$ a été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats au premier semestre 2017 relativement à ce remboursement.
- Conformément à un avis émis le 31 mars 2017, Québecor Média a remboursé, le 1^{er} mai 2017, la totalité de ses billets de premier rang d'un montant en capital global de 325,0 M\$ émis le 5 janvier 2011 et en circulation, portant intérêt à un taux de 7,375 % et échéant le 15 janvier 2021, pour un prix de 102,458 % du montant nominal. Une perte de 10,4 M\$ a été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats au premier semestre 2017 relativement à ce remboursement.

Charge d'impôts sur le bénéfice de 67,6 M\$ au premier semestre 2018 (taux d'imposition effectif de 22,5 %), contre 42,3 M\$ (taux d'imposition effectif de 14,8 %) à la même période de 2017, soit un écart défavorable de 25,3 M\$, principalement attribuable à la comptabilisation au premier semestre 2018 d'avantages découlant de pertes fiscales d'années antérieures, d'un montant inférieur aux avantages fiscaux comptabilisés premier semestre 2017, et à l'incidence de la hausse du bénéfice imposable à des fins fiscales. Les taux d'imposition effectifs sont calculés en considérant seulement les éléments imposables et déductibles.

ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Télécommunications

Résultats d'exploitation du deuxième trimestre 2018

Revenus de 847,2 M\$ au deuxième trimestre 2018, soit une progression de 20,6 M\$ (2,5 %).

- Revenus du service de téléphonie mobile de 130,7 M\$, soit une progression de 14,9 M\$ (12,9 %) due pour l'essentiel à la croissance du nombre de lignes.
- Revenus des services d'accès Internet de 271,6 M\$, en hausse de 14,9 M\$ (5,8 %). Cet écart favorable s'explique surtout par l'augmentation des revenus par client, dont l'incidence favorable de la hausse de certains tarifs et d'une combinaison de produits, ainsi que par la hausse de la clientèle, y compris la clientèle en provenance des revendeurs Internet, contrebalancées en partie par la diminution des surcharges liées à la consommation.
- Revenus totaux des services de télédistribution de 251,5 M\$, soit une diminution de 1,4 M\$ (-0,6 %) principalement due à l'impact de la baisse nette du nombre de clients, à la diminution du nombre de commandes à la vidéo sur demande et à la télé à la carte, et à une combinaison défavorable de produits, contrebalancés en partie par la hausse des revenus par client, due à l'augmentation de certains tarifs, et par l'augmentation des revenus générés par la location de terminaux numériques.
- Revenus du service de téléphonie par câble de 92,7 M\$, en baisse de 7,5 M\$ (-7,5 %), principalement dû à l'impact de la diminution nette du nombre de lignes et à la baisse des revenus interurbains, contrebalancés en partie par la hausse du revenu par ligne.
- Revenus de Club illico de 11,6 M\$, en hausse de 1,8 M\$ (18,4 %), essentiellement en raison de l'augmentation de la clientèle.
- Revenus de Vidéotron Affaires de 31,7 M\$, en hausse de 0,2 M\$ (0,6 %).
- Revenus d'équipements vendus aux clients de 54,0 M\$, en baisse de 1,9 M\$ (-3,4 %), surtout en raison de la diminution des ventes de terminaux numériques et des revenus nets par appareil mobile.
- Revenus de la chaîne de magasins Le SuperClub Vidéotron ltée (« Le SuperClub Vidéotron ») de 1,3 M\$, en baisse de 0,4 M\$ (-23,5 %), qui s'explique surtout par la fermeture de magasins.
- Autres revenus de 2,2 M\$, en baisse de 0,1 M\$ (-4,3 %).

FMPU totale de Vidéotron de 49,68 \$ au deuxième trimestre 2018, contre 48,12 \$ à la même période de 2017, soit une croissance de 1,56 \$ (3,2 %). La FMPU mobile a atteint 53,70 \$ au deuxième trimestre 2018, contre 53,32 \$ à la même période de 2017, soit une croissance de 0,38 \$ (0,7 %).

Statistiques de clientèles

UGR – Au 30 juin 2018, le nombre total d'UGR s'établissait à 5 899 400, soit une baisse de 1 000 unités par rapport à la fin du premier trimestre 2018, contre une augmentation de 400 au deuxième trimestre 2017 (tableau 3). Le nombre d'UGR a augmenté de 103 600 (1,8 %) pour la période de 12 mois terminée le 30 juin 2018.

Téléphonie mobile – Au 30 juin 2018, le nombre de lignes à la téléphonie mobile s'établissait à 1 079 200, soit une augmentation de 31 900 lignes (3,0 %) par rapport à la fin du premier trimestre 2018, contre une hausse de 32 400 au deuxième trimestre 2017. Le nombre de lignes à ce service a augmenté de 125 900 (13,2 %) pour la période de 12 mois terminée le 30 juin 2018 (tableau 3).

Accès Internet par câble – Le nombre de clients au service d'accès Internet par câble se chiffrait à 1 674 100 au 30 juin 2018, en baisse de 500 clients au deuxième trimestre 2018, contre une diminution de 900 clients à la même période de 2017. Pour la période de 12 mois terminée le 30 juin 2018, le service d'accès Internet par câble a recruté 46 900 clients (2,9 %) (tableau 3). Au 30 juin 2018, les services d'accès Internet par câble affichaient un taux de pénétration des résidences et entreprises câblées de 57,9 %, contre 56,9 % un an plus tôt (ce taux correspond au nombre de clients du service par rapport au nombre total de résidences et entreprises desservies par le réseau de câblodistribution, soit 2 891 700 au 30 juin 2018, contre 2 859 200 un an plus tôt).

Télédistribution – Le nombre de clients pour l'ensemble des services de télédistribution a diminué de 19 500 (-1,2 %) au deuxième trimestre 2018, contre une baisse de 23 900 clients à la même période de 2017, et a diminué de 50 700 clients (-3,1 %) pour la période de 12 mois terminée le 30 juin 2018 (tableau 3). À la fin du deuxième trimestre 2018, les services de télédistribution de

Vidéotron desservait 1 606 000 clients, soit un taux de pénétration des résidences et entreprises câblées de 55,5 %, contre 57,9 % un an plus tôt.

- Au 30 juin 2018, le service illico télé numérique desservait 1 606 000 clients, soit une baisse de 19 500 clients (-1,2 %) au deuxième trimestre 2018, contre une augmentation de 1 700 clients à la même période de 2017. Sur une période de 12 mois, le service de télé numérique a recruté 9 200 clients (0,6 %). Au 30 juin 2018, le taux de pénétration des résidences et entreprises câblées pour ce service s'élevait à 55,5 %, contre 55,8 % un an plus tôt.
- Au 30 juin 2018, essentiellement tous les clients au service de télédistribution analogique avaient migré vers le service numérique.

Téléphonie par câble – Au 30 juin 2018, ce service comptait 1 148 200 lignes, soit une baisse de 21 400 (-1,8 %) au deuxième trimestre 2018, contre une diminution de 20 300 lignes à la même période de 2017. Le nombre de lignes à ce service a diminué de 72 800 (-6,0 %) sur une période de 12 mois (tableau 3). Au 30 juin 2018, le service de téléphonie par câble affichait un taux de pénétration des résidences et entreprises câblées de 39,7 %, contre 42,7 % un an plus tôt.

Club illico – Au 30 juin 2018, le nombre de clients à Club illico s'élevait 391 900, soit une augmentation de 8 500 clients (2,2 %) au deuxième trimestre 2018, contre une hausse de 13 100 clients à la même période de 2017. Le nombre de clients à ce service a augmenté de 54 300 (16,1 %) pour la période de 12 mois terminée le 30 juin 2018 (tableau 3).

Tableau 3

UGR du secteur Télécommunications à la fin de chaque trimestre depuis les huit derniers trimestres

(en milliers d'unités)

	Jun 2018	Mars 2018	Déc. 2017	Sept. 2017	Jun 2017	Mars 2017	Déc. 2016	Sept. 2016
Téléphonie mobile	1 079,2	1 047,3	1 024,0	990,3	953,3	920,9	893,9	867,7
Internet par câble	1 674,1	1 674,6	1 666,5	1 654,1	1 627,2	1 628,1	1 612,8	1 596,1
Télédistribution :								
Analogique	–	–	–	45,1	59,9	85,5	103,8	124,9
Numérique	1 606,0	1 625,5	1 640,5	1 603,9	1 596,8	1 595,1	1 587,1	1 570,8
	1 606,0	1 625,5	1 640,5	1 649,0	1 656,7	1 680,6	1 690,9	1 695,7
Téléphonie par câble	1 148,2	1 169,6	1 188,5	1 205,4	1 221,0	1 241,3	1 253,1	1 265,1
Club illico	391,9	383,4	361,6	347,4	337,6	324,5	314,7	278,5
Total	5 899,4	5 900,4	5 881,1	5 846,2	5 795,8	5 795,4	5 765,4	5 703,1

BAIIA ajusté de 422,6 M\$, en hausse de 24,8 M\$ (6,2 %) qui s'explique surtout par :

- l'impact de la hausse nette des revenus ;
- la baisse des frais d'itinérance à la suite d'une décision du CRTC rendue au premier trimestre 2018.

Contrebalancés en partie par :

- la hausse de certains frais d'exploitation, dont les frais d'administration, de publicité et de marketing.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts d'exploitation pour l'ensemble des activités du secteur Télécommunications (exprimés en pourcentage des revenus) de 50,1 % au deuxième trimestre 2018, contre 51,9 % à la même période de 2017, expliqué principalement par la composante fixe de ces coûts, qui ne fluctue pas en proportion de la croissance des revenus.

Résultats d'exploitation du premier semestre 2018

Revenus de 1,67 G\$, soit une hausse de 39,0 M\$ (2,4 %) essentiellement attribuable aux facteurs mentionnés dans l'analyse des résultats du deuxième trimestre 2018.

- Revenus du service de téléphonie mobile de 256,6 M\$, en hausse de 29,8 M\$ (13,1 %).
- Revenus des services d'accès Internet de 533,2 M\$, en hausse de 26,1 M\$ (5,1 %).
- Revenus totaux des services de télédistribution de 500,1 M\$, soit une baisse de 4,0 M\$ (-0,8 %).

- Revenus du service de téléphonie par câble de 187,8 \$, soit une diminution de 15,0 M\$ (-7,4 %).
- Revenus de Club illico de 22,7 M\$, en hausse de 3,9 M\$ (20,7 %).
- Revenus de Vidéotron Affaires de 63,4 M\$, en hausse de 0,5 M\$ (0,8 %).
- Revenus d'équipements vendus aux clients de 99,5 M\$, en baisse de 1,5 M\$ (-1,5 %).
- Revenus de la chaîne de magasins Le SuperClub Vidéotron de 2,8 M\$, en baisse 0,5 M\$ (-15,2 %).
- Autres revenus de 4,5 M\$, soit une baisse de 0,2 M\$ (-4,3 %).

FMPU totale de Vidéotron de 49,25 \$ au premier semestre 2018, contre 47,76 \$ à la même période de 2017, soit une croissance de 1,49 \$ (3,1 %). La FMPU mobile a atteint 53,48 \$ au premier semestre 2018, contre 52,99 \$ à la même période de 2017, soit une croissance de 0,49 \$ (0,9 %).

Statistiques de clientèle

UGR – Hausse de 18 300 UGR (0,3 %) au premier semestre 2018, contre une augmentation de 30 400 UGR à la même période de 2017.

Téléphonie mobile – Augmentation de 55 200 lignes (5,4 %) au premier semestre 2018, contre une hausse de 59 400 lignes à la même période de 2017.

Accès Internet par câble – Hausse de 7 600 clients (0,5 %) au service d'accès Internet par câble, contre une augmentation de 14 400 clients à la période correspondante de 2017.

Télédistribution – La clientèle de l'ensemble des services de télédistribution a diminué de 34 500 (-2,1 %) au premier semestre 2018, contre une diminution de 34 200 clients à la même période de 2017.

- Diminution de 34 500 clients (-2,1 %) au service illico télé numérique au premier semestre 2018, contre une augmentation de 9 700 clients à la même période de 2017.
- Le service de télédistribution analogique avait perdu 43 900 clients au premier semestre 2017.

Téléphonie par câble – Diminution de 40 300 lignes (-3,4 %) au premier semestre 2018, contre une baisse de 32 100 lignes à la même période de 2017.

Club illico – Augmentation de 30 300 clients (8,4 %) au premier semestre 2018, contre une hausse de 22 900 clients à la même période de 2017.

BAIIA ajusté de 833,1 M\$, en hausse de 51,4 M\$ (6,6 %) qui s'explique surtout par :

- l'impact de la hausse nette des revenus ;
- l'écart favorable lié à l'ajustement comptabilisé au premier semestre 2018 relatif aux frais d'itinérance, à la suite d'une décision du CRTC rendue au premier trimestre 2018.

Contrebalancés en partie par :

- la hausse de certains frais d'exploitation, dont les frais d'administration, d'ingénierie et de publicité.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts d'exploitation pour l'ensemble des activités du secteur Télécommunications (exprimés en pourcentage des revenus) de 50,1 % au premier semestre 2018, contre 52,1 % à la même période de 2017, expliqué principalement par la composante fixe de ces coûts, qui ne fluctue pas en proportion de la croissance des revenus et par l'ajustement favorable comptabilisé au premier semestre 2018 relatif aux frais d'itinérance.

Flux de trésorerie d'exploitation

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur de 264,6 M\$ au deuxième trimestre 2018, contre 226,4 M\$ à la même période de 2017 (tableau 4). Cette augmentation de 38,2 M\$ s'explique par la progression de 24,8 M\$ du BAIIA ajusté et par la baisse de 24,5 M\$ des acquisitions d'immobilisations, due à une diminution des investissements dans les réseaux filaire et sans fil, contrebalancées en partie par l'augmentation de 11,8 M\$ des acquisitions d'actifs incorporels, surtout attribuable aux investissements dans le projet de télévision sur protocole Internet (« IPTV ») et dans les systèmes informatiques.

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur de 480,7 M\$ au premier semestre 2018, contre 415,3 M\$ à la même période de 2017 (tableau 4). Cette augmentation de 65,4 M\$ s'explique par la progression de 51,4 M\$ du BAIIA ajusté et par la baisse de 46,5 M\$ des acquisitions d'immobilisations, due à une diminution des investissements dans les réseaux filaire et sans fil, ainsi que dans les équipements aux abonnés, contrebalancées en partie par l'augmentation de 33,2 M\$ des acquisitions d'actifs incorporels, surtout attribuable aux investissements dans le projet IPTV et dans les systèmes informatiques.

Tableau 4 : Télécommunications

Flux de trésorerie d'exploitation

(en millions de dollars canadiens)

	Avec l'adoption de IFRS15 ¹				Excluant IFRS15 ²			
	Trois mois terminés les 30 juin		Six mois terminés les 30 juin		Trois mois terminés les 30 juin		Six mois terminés les 30 juin	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
BAIIA ajusté	\$ 422,6	\$ 397,8	\$ 833,1	\$ 781,7	\$ 419,7	\$ 388,8	\$ 837,6	\$ 765,9
Acquisitions d'immobilisations	(122,7)	(147,2)	(262,5)	(309,0)	(122,7)	(147,2)	(262,5)	(309,0)
Acquisitions d'actifs incorporels	(36,6)	(24,8)	(91,6)	(58,4)	(36,6)	(24,8)	(91,6)	(58,4)
Produit de l'aliénation d'éléments d'actif (exclusion faite des produits de l'aliénation de licences)	1,3	0,6	1,7	1,0	1,3	0,6	1,7	1,0
Flux de trésorerie d'exploitation du secteur	\$ 264,6	\$ 226,4	\$ 480,7	\$ 415,3	\$ 261,7	\$ 217,4	\$ 485,2	\$ 399,5

¹ Les mesures non normalisées présentées dans ces colonnes sont calculées en fonction des nouvelles règles de l'IFRS 15 adoptées par la Société sur une base rétroactive et décrites dans la section « Modifications de conventions comptables ».

² Les mesures non normalisées présentées dans ces colonnes sont calculées en suivant les anciennes conventions comptables de la Société relativement à la comptabilisation des revenus, c'est-à-dire en excluant les impacts liés à l'adoption de l'IFRS 15.

Média

Résultats d'exploitation du deuxième trimestre 2018

Revenus de 186,5 M\$ au deuxième trimestre 2018, en baisse de 13,0 M\$ (-6,5 %).

- Diminution de 8,8 M\$ (-7,5 %) des revenus des activités de télédiffusion, expliquée essentiellement par une baisse des revenus publicitaires du Réseau TVA et de TVA Sports, de même que par une diminution des revenus d'abonnement de TVA Sports.
- Revenus des services cinématographiques et audiovisuels en hausse de 0,3 M\$ (2,1 %), expliquée principalement par :
 - l'impact de l'acquisition des actifs de Mobilimage inc. en janvier 2018 ;
 - la hausse des revenus de location de studios et d'équipements, et des revenus de postproduction.
 Contrebalancés en partie par :
 - une diminution des revenus d'effets visuels.
- Revenus d'édition de journaux en baisse de 2,3 M\$ (-4,9 %).
 - Revenus publicitaires en baisse de 10,9 % ; revenus de tirage en baisse de 2,0 % ; revenus numériques en baisse de 2,9 % ; revenus combinés d'imprimerie commerciale et autres revenus en hausse de 3,4 %.
- Diminution de 3,6 M\$ (-15,2 %) des revenus d'édition de magazines, expliquée principalement par la baisse des revenus publicitaires et par la vente d'une publication.
- Augmentation de 1,0 M\$ (21,3 %) des revenus de Québecor Média Affichage, essentiellement en raison de la hausse des revenus publicitaires.

BAIIA ajusté négatif de 0,7 M\$ au deuxième trimestre 2018, contre un BAIIA ajusté de 13,4 M\$ à la même période de 2017, soit un écart défavorable de 14,1 M\$.

- Écart défavorable de 13,4 M\$ du BAIIA ajusté négatif des activités de télédiffusion, qui s'explique principalement par l'incidence de la baisse des revenus et par la hausse des frais de contenu dans TVA Sports.
- BAIIA ajusté stable provenant des services cinématographiques et audiovisuels.
- Augmentation de 0,4 M\$ (30,8 %) du BAIIA ajusté pour l'édition de journaux qui s'explique principalement par l'impact favorable des réductions de coûts liées aux mesures de restructuration et par la baisse des frais d'administration et de promotion, qui ont plus que contrebalancé l'incidence de la baisse des revenus et de la hausse des investissements dans les activités numériques.
- BAIIA ajusté des activités d'édition de magazines en baisse de 1,5 M\$ (-37,5 %). Cette diminution s'explique surtout par l'impact de la baisse des revenus, contrebalancé en partie par les réductions de coûts liées aux mesures de restructuration et par la diminution des frais d'exploitation, dont les frais de vente, d'abonnement et d'impression.
- Hausse de 0,7 M\$ (77,8 %) du BAIIA ajusté de Québecor Média Affichage, qui s'explique surtout par l'impact favorable de la hausse des revenus.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Média (exprimés en pourcentage des revenus) de 100,4 % au deuxième trimestre 2018, contre 93,3 % à la même période de 2017. Cette augmentation est surtout attribuable à la hausse des coûts de contenu de TVA Sports, contrebalancée en partie par l'impact des mesures de restructuration et de réduction de coûts.

Résultats d'exploitation du premier semestre 2018

Revenus de 359,7 M\$ au premier semestre 2018, en baisse de 23,9 M\$ (-6,2 %).

- Diminution de 12,3 M\$ (-5,4 %) des revenus des activités de télédiffusion, expliquée essentiellement par les raisons évoquées ci-dessus dans l'analyse des résultats d'exploitation du deuxième trimestre 2018.
- Revenus des services cinématographiques et audiovisuels en hausse de 0,2 M\$ (0,8 %), expliquée essentiellement par les raisons évoquées ci-dessus dans l'analyse des résultats d'exploitation du deuxième trimestre 2018.
- Revenus d'édition de journaux en baisse de 4,6 M\$ (-5,0 %).
 - Revenus publicitaires en baisse de 10,5 % ; revenus de tirage en baisse de 2,0 % ; revenus numériques en baisse de 6,2 % ; revenus combinés d'imprimerie commerciale et autres revenus en hausse de 3,0 %.
- Diminution de 6,6 M\$ (-14,6 %) des revenus d'édition de magazines, expliquée essentiellement par les raisons évoquées ci-dessus dans l'analyse des résultats d'exploitation du deuxième trimestre 2018.
- Augmentation de 1,3 M\$ (18,3 %) des revenus de Québecor Média Affichage, surtout en raison de la hausse des revenus publicitaires.

BAIIA ajusté négatif de 1,8 M\$ au premier semestre 2018, contre un BAIIA ajusté de 11,2 M\$ à la même période de 2017, soit un écart défavorable de 13,0 M\$.

- Écart défavorable de 11,6 M\$ du BAIIA ajusté négatif des activités de télédiffusion, qui s'explique principalement par l'impact de la baisse des revenus et par la hausse de certains coûts de contenu.
- Augmentation de 0,6 M\$ (150,0 %) du BAIIA ajusté provenant des activités cinématographiques et audiovisuelles, expliquée principalement par une baisse de certains frais d'exploitation, dont les frais d'administration, et par l'impact de la hausse des revenus.
- Baisse de 1,6 M\$ du BAIIA ajusté pour l'édition de journaux qui s'explique principalement par l'impact de la baisse des revenus et par les investissements dans les activités numériques, contrebalancés en partie par la réduction des frais d'exploitation, dont l'incidence favorable des mesures de restructuration.
- BAIIA ajusté des activités d'édition de magazines en baisse de 1,0 M\$ (-23,3 %), qui s'explique principalement par les raisons évoquées ci-dessus dans l'analyse des résultats d'exploitation du deuxième trimestre 2018.
- Écart favorable de 1,2 M\$ du BAIIA ajusté de Québecor Média Affichage, due à l'impact de la hausse des revenus.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Média (exprimés en pourcentage des revenus) de 100,5 % au premier semestre 2018, contre 97,1 % à la même période de 2017. Cette augmentation est surtout attribuable à la variation défavorable des revenus qui a généré un BAIIA ajusté négatif, malgré l'impact des mesures de restructuration et de réduction de coûts.

Flux de trésorerie d'exploitation

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur négatifs de 7,3 M\$ au deuxième trimestre 2018, contre des flux positifs de 5,3 M\$ à la même période de 2017 (tableau 5). Cet écart défavorable de 12,6 M\$ s'explique surtout par l'écart défavorable de 14,1 M\$ au chapitre du BAIIA ajusté.

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur négatifs de 14,9 M\$ au premier semestre 2018, contre des flux négatifs de 3,6 M\$ à la même période de 2017 (tableau 5). Cet écart défavorable de 11,3 M\$ s'explique surtout par l'écart défavorable de 13,0 M\$ au chapitre du BAIIA ajusté.

Tableau 5 : Média

Flux de trésorerie d'exploitation

(en millions de dollars canadiens)

	Trois mois terminés les 30 juin		Six mois terminés les 30 juin	
	2018	2017	2018	2017
BAIIA ajusté (BAIIA ajusté négatif)	(0,7) \$	13,4 \$	(1,8) \$	11,2 \$
Acquisitions d'immobilisations	(5,6)	(6,7)	(10,6)	(12,7)
Acquisitions d'actifs incorporels	(1,0)	(1,4)	(2,5)	(2,1)
Flux de trésorerie d'exploitation du secteur (flux de trésorerie d'exploitation du secteur négatifs)	(7,3) \$	5,3 \$	(14,9) \$	(3,6) \$

Sports et divertissement

Résultats d'exploitation du deuxième trimestre 2018

Revenus de 36,9 M\$ au deuxième trimestre 2018, soit une hausse de 0,9 M\$ (2,5 %).

- Hausse de 1,4 M\$ (35,0 %) des revenus de sports et spectacles, attribuable principalement à un plus grand nombre de spectacles présentés au Centre Vidéotron et à la hausse des revenus de hockey.
- Diminution de 0,7 M\$ (-3,0 %) des revenus de distribution et d'édition de livres, expliquée principalement par une baisse des revenus en édition scolaire et en littérature générale.
- Hausse de 0,3 M\$ (3,5 %) des revenus de distribution et de production de musique, expliquée surtout par l'augmentation des revenus de distribution.

BAIIA ajusté négatif de 2,0 M\$ au deuxième trimestre 2018, contre 3,6 M\$ à la même période de 2017, soit un écart favorable de 1,6 M\$.

- Écart favorable de 1,5 M\$ du BAIIA ajusté négatif en sports et spectacles, expliqué principalement par l'impact de la hausse des revenus.
- Augmentation de 0,1 M\$ (4,5 %) du BAIIA ajusté de distribution et d'édition de livres.
- BAIIA ajusté négatif stable en distribution et en production de musique.

Résultats d'exploitation du premier semestre 2018

Revenus de 74,1 M\$, en baisse de 0,2 M\$ (-0,3 %) par rapport à la même période de 2017.

- Hausse de 1,6 M\$ (10,4 %) des revenus de sports et spectacles, attribuable principalement au succès du spectacle en coproduction *Saturday Night Fever* présenté au Capitole de Québec et au Théâtre Saint-Denis, à Montréal, de même qu'à la hausse des revenus de hockey, contrebalancés en partie par une baisse des revenus d'événements sportifs.
- Diminution de 2,1 M\$ (-5,0 %) des revenus de distribution et d'édition de livres, expliquée principalement par une baisse des revenus en littérature générale et en édition scolaire, jumelée à une diminution des activités de distribution en librairie.
- Hausse de 0,2 M\$ (1,2 %) des revenus de distribution et de production de musique.

BAIIA ajusté négatif de 4,1 M\$ au premier semestre 2018, contre 4,4 M\$ à la même période de 2017, soit un écart favorable de 0,3 M\$.

- Écart favorable de 1,0 M\$ du BAIIA ajusté négatif en sports et spectacles, expliqué principalement par l'impact de la hausse des revenus, compensée en partie par l'augmentation des coûts de production de spectacles et des frais d'exploitation dans les activités de hockey.
- Diminution de 0,5 M\$ (-31,3 %) du BAIIA ajusté de distribution et d'édition de livres, qui s'explique surtout par l'impact de la baisse des revenus, contrebalancé en partie par la diminution de certains frais d'exploitation, dont les frais de vente et d'administration.
- Écart défavorable de 0,2 M\$ du BAIIA ajusté négatif de distribution et de production de musique, dû principalement à la hausse de certains frais d'exploitation, dont les coûts de main-d'œuvre, contrebalancée en partie par l'impact de la hausse des revenus.

Flux de trésorerie d'exploitation

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur négatifs de 3,1 M\$ au deuxième trimestre 2018, contre des flux négatifs de 5,3 M\$ à la même période de 2017 (tableau 6), soit un écart favorable de 2,2 M\$ qui s'explique par la diminution de 1,6 M\$ du BAIIA ajusté négatif et par la baisse de 0,6 M\$ des acquisitions d'immobilisations et d'actifs incorporels.

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur négatifs de 6,4 M\$ au premier semestre 2018, contre des flux négatifs de 6,6 M\$ à la même période de 2017 (tableau 6), soit un écart favorable de 0,2 M\$, qui s'explique surtout par la diminution de 0,3 M\$ du BAIIA ajusté négatif.

Tableau 6 : Sports et divertissement

Flux de trésorerie d'exploitation

(en millions de dollars canadiens)

	Trois mois terminés les 30 juin		Six mois terminés les 30 juin	
	2018	2017	2018	2017
BAIIA ajusté négatif	(2,0) \$	(3,6) \$	(4,1) \$	(4,4) \$
Acquisitions d'immobilisations	(0,3)	(0,5)	(0,5)	(0,6)
Acquisitions d'actifs incorporels	(0,8)	(1,2)	(1,8)	(1,6)
Flux de trésorerie d'exploitation du secteur négatifs	(3,1) \$	(5,3) \$	(6,4) \$	(6,6) \$

FLUX DE TRÉSORERIE ET SITUATION FINANCIÈRE

Cette section présente une analyse des flux de trésorerie générés et utilisés par la Société, ainsi que de la situation financière à la date du bilan.

Exploitation

Deuxième trimestre 2018

Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies de 327,7 M\$ au deuxième trimestre 2018, contre 332,9 M\$ à la même période de 2017, soit un écart défavorable de 5,2 M\$.

- Les écarts défavorables s'expliquent surtout par :
 - l'augmentation de 34,2 M\$ des impôts exigibles au deuxième trimestre 2018, comparativement au trimestre correspondant de 2017, expliquée principalement par la comptabilisation d'avantages fiscaux au deuxième trimestre 2017 d'un montant supérieur aux avantages fiscaux comptabilisés au deuxième trimestre 2018 ;
 - l'écart défavorable de 14,1 M\$ au chapitre du BAIIA ajusté du secteur Média.
- Les écarts favorables s'expliquent comme suit :
 - la hausse de 24,8 M\$ du BAIIA ajusté du secteur Télécommunications ;
 - l'écart favorable de 8,6 M\$ de la variation des actifs et passifs d'exploitation hors trésorerie, expliqué principalement par les variations favorables des impôts sur le bénéfice à recevoir et à payer, des provisions et des stocks, contrebalancées en partie par les variations défavorables des créditeurs et charges à payer ;
 - l'écart favorable de 9,8 M\$ relatif à la portion monétaire liée à la charge de restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments.

Premier semestre 2018

Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies de 622,4 M\$ au premier semestre 2018, contre 480,2 M\$ à la même période de 2017.

- Cette augmentation de 142,2 M\$ s'explique surtout par :
 - l'écart favorable de 195,6 M\$ de la variation des actifs et passifs d'exploitation hors trésorerie, expliqué principalement par les variations favorables des impôts sur le bénéfice à recevoir et à payer, des provisions et des stocks, contrebalancées en partie par les variations défavorables des créditeurs et charges à payer ;
 - la hausse de 51,4 M\$ du BAIIA ajusté du secteur Télécommunications ;
 - l'écart favorable de 9,6 M\$ au chapitre du BAIIA ajusté négatif du siège social.

Contrebalancés en partie par :

- l'augmentation de 90,6 M\$ des impôts exigibles au premier semestre 2018, comparativement au semestre correspondant de 2017, expliquée principalement par la comptabilisation d'avantages fiscaux au premier semestre 2017 d'un montant supérieur aux avantages fiscaux comptabilisés au premier semestre 2018 ;
- l'écart défavorable de 13,0 M\$ au chapitre du BAIIA ajusté du secteur Média ;
- l'écart défavorable de 7,6 M\$ relatif à la portion monétaire liée à la charge de restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments.

La hausse de la rentabilité du secteur Télécommunications, la variation favorable des impôts sur le bénéfice à recevoir et à payer, de même que les variations favorables des provisions et des stocks du secteur Télécommunications, ont eu un impact favorable au premier semestre 2018 sur les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies, comparativement au semestre correspondant de 2017, tandis que la variation défavorable des créditeurs et des charges à payer et la baisse du BAIIA ajusté du secteur Média ont eu une incidence défavorable.

Fonds de roulement négatif de 1,08 G\$ au 30 juin 2018, contre un fonds de roulement négatif de 159,3 M\$ au 31 décembre 2017, soit une diminution de 917,0 M\$, qui s'explique principalement par l'utilisation des espèces et quasi-espèces aux fins du rachat par

Québecor Média de ses actions ordinaires détenues par CDP Capital, de même que par la hausse des impôts sur le bénéfice nets à payer, contrebalancés en partie par la baisse des crédateurs.

Investissement

Deuxième trimestre 2018

Acquisitions d'immobilisations de 133,6 M\$ au deuxième trimestre 2018, contre 154,4 M\$ à la même période de 2017, soit une diminution de 20,8 M\$ attribuable à la baisse des investissements dans les réseaux filaire et sans fil dans le secteur Télécommunications.

Acquisitions d'actifs incorporels de 38,6 M\$ au deuxième trimestre 2018, contre 28,0 M\$ à la même période de 2017, soit une hausse de 10,6 M\$, qui s'explique surtout par les investissements dans le projet IPTV et les systèmes informatiques, dans le secteur Télécommunications.

Produit d'aliénation d'éléments d'actif de 1,3 M\$ au deuxième trimestre 2018, contre 184,9 M\$ à la même période de 2017, soit un écart défavorable de 183,6 M\$.

- Au deuxième trimestre 2017, Vidéotron a vendu à Rogers la licence de spectre relative aux SSFE-1 détenue dans la grande région de Toronto, pour une contrepartie en espèces de 184,2 M\$.

Acquisitions d'entreprises : entrées de fonds de 1,3 M\$ au deuxième trimestre 2018, contre des acquisitions d'entreprises de 0,2 M\$ à la même période de 2017.

Acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle de 1,54 G\$ au deuxième trimestre 2018.

- Les 11 mai 2018 et 22 juin 2018, Québecor Média a racheté un total de 16 064 215 actions de ses actions ordinaires détenues par CDP Capital, pour un prix d'achat global de 1,54 G\$, payé en espèces. Les espèces disponibles et les tirages sur la facilité de crédit renouvelable de Vidéotron ont été utilisés pour financer cette transaction.
- Le 22 juin 2018, la Société a acheté 1 564 696 actions ordinaires de Québecor Média détenues par CDP Capital, en contrepartie de l'émission de débetures convertibles de Québecor à CDP Capital d'un montant en capital global de 150,0 M\$.

Premier semestre 2018

Acquisitions d'immobilisations de 279,0 M\$ au premier semestre 2018, contre 322,7 M\$ à la même période de 2017, soit une diminution de 43,7 M\$, attribuable à la baisse des investissements dans les réseaux filaire et sans fil ainsi que dans les équipements aux abonnés du secteur Télécommunications.

Acquisitions d'actifs incorporels de 95,5 M\$ au premier semestre 2018, contre 63,1 M\$ à la même période de 2017, soit une augmentation de 32,4 M\$ qui s'explique par les mêmes raisons que celles évoquées dans l'analyse du deuxième trimestre 2018.

Produit d'aliénation d'éléments d'actif de 1,7 M\$ au premier semestre 2018, contre 185,3 M\$ à la même période de 2017, soit une diminution attribuable aux mêmes raisons que celles évoquées dans l'analyse du deuxième trimestre 2018.

Acquisitions d'entreprises de 1,4 M\$ au premier semestre 2018, contre 5,8 M\$ à la même période de 2017.

- Au premier semestre 2017, les acquisitions d'entreprises s'expliquent principalement par les paiements du solde à payer de 5,6 M\$ dans le cadre de l'acquisition de Fibrenoire inc. par le secteur Télécommunications.

Acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle de 1,54 G\$ au premier semestre 2018, tel qu'expliqué dans l'analyse du deuxième trimestre 2018.

Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média

Deuxième trimestre 2018

Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média de 171,3 M\$ au deuxième trimestre 2018, contre 161,5 M\$ à la même période de 2017 (tableau 7). Cette augmentation de 9,8 M\$ s'explique principalement par :

- la baisse de 21,0 M\$ des acquisitions d'immobilisations.

Contrebalancée en partie par :

- la hausse de 10,6 M\$ des acquisitions d'actifs incorporels ;
- la baisse de 1,2 M\$ des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies.

Premier semestre 2018

Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média de 267,3 M\$ au premier semestre 2018, contre 114,4 M\$ à la même période de 2017 (tableau 7). Cette augmentation de 152,9 M\$ s'explique principalement par :

- l'augmentation de 140,6 M\$ des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies ;
- la diminution de 44,1 M\$ des acquisitions d'immobilisations.

Contrebalancées en partie par :

- la hausse de 32,4 M\$ des acquisitions d'actifs incorporels.

Tableau 7

Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs et flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média

(en millions de dollars canadiens)

	Avec l'adoption de l'IFRS15 ¹				Excluant l'IFRS15 ²			
	Trois mois terminés le 30 juin		Six mois terminés le 30 juin		Trois mois terminés le 30 juin		Six mois terminés le 30 juin	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs (flux de trésorerie d'exploitation des secteurs négatifs)								
Télécommunications	\$ 264,6	\$ 226,4	\$ 480,7	\$ 415,3	\$ 261,7	\$ 217,4	\$ 485,2	\$ 399,5
Média	(7,3)	5,3	(14,9)	(3,6)	(7,3)	5,3	(14,9)	(3,6)
Sports et divertissement	(3,1)	(5,3)	(6,4)	(6,6)	(3,1)	(5,3)	(6,4)	(6,6)
Siège social	(7,4)	(3,9)	(6,7)	(11,5)	(7,4)	(3,9)	(6,7)	(11,5)
	246,8	222,5	452,7	393,6	243,9	213,5	457,2	377,8
Portion monétaire de la charge d'intérêt	(67,0)	(71,2)	(134,0)	(140,6)	(67,0)	(71,2)	(134,0)	(140,6)
Portion monétaire liée à la restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments	(2,0)	(11,8)	(8,5)	(0,9)	(2,0)	(11,8)	(8,5)	(0,9)
Impôts exigibles	(42,9)	(8,7)	(102,7)	(12,1)	(42,9)	(8,7)	(102,7)	(12,1)
Autres	(1,1)	1,9	(1,6)	3,2	(1,1)	1,9	(1,6)	3,2
Variation nette des actifs et passifs d'exploitation	37,5	28,8	61,4	(128,8)	37,5	28,8	61,4	(128,8)
Impact de l'IFRS 15	–	–	–	–	2,9	9,0	(4,5)	15,8
Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média	\$ 171,3	\$ 161,5	\$ 267,3	\$ 114,4	\$ 171,3	\$ 161,5	\$ 267,3	\$ 114,4

¹ Les mesures non normalisées présentées dans ces colonnes sont calculées en fonction des nouvelles règles de l'IFRS 15 adoptées par la Société sur une base rétroactive et décrites dans la section « Modifications de conventions comptables ».

² Les mesures non normalisées présentées dans ces colonnes sont calculées en suivant les anciennes conventions comptables de la Société relativement à la comptabilisation des revenus, c'est-à-dire en excluant les impacts liés à l'adoption de l'IFRS 15.

Tableau 8**Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média et flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies de Québecor**

(en millions de dollars canadiens)

	Trois mois terminés les 30 juin		Six mois terminés les 30 juin	
	2018	2017	2018	2017
Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média présentés au tableau 7	171,3	\$ 161,5	\$ 267,3	\$ 114,4
Éléments des flux de trésorerie du siège social de Québecor :				
Flux de trésorerie du secteur	(0,6)	0,1	(1,0)	(2,1)
Portion monétaire de la charge d'intérêt	(9,4)	(6,0)	(17,2)	(11,9)
Variation nette des actifs et passifs d'exploitation	(4,5)	(4,4)	0,5	(4,9)
	(14,5)	(10,3)	(17,7)	(18,9)
Plus l'acquisition d'immobilisations	133,6	154,4	279,0	322,7
Plus l'acquisition d'actifs incorporels	38,6	28,0	95,5	63,1
Moins les produits de l'aliénation d'éléments d'actif (exclusion faite des produits de l'aliénation de licences)	(1,3)	(0,7)	(1,7)	(1,1)
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies de Québecor	327,7	\$ 332,9	\$ 622,4	\$ 480,2

Financement

Dettes consolidées (dettes à long terme plus les emprunts bancaires) en hausse de 826,4 M\$ au premier semestre 2018. Variation nette favorable de 123,8 M\$ des actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés.

- Au premier semestre 2018, les augmentations de la dette sont essentiellement attribuables à :
 - l'augmentation par Vidéotron de tirages sur sa facilité de crédit bancaire renouvelable pour un montant de 816,1 M\$;
 - l'incidence défavorable du taux de change de 174,7 M\$. La hausse de la dette consolidée attribuable à ce facteur a été contrebalancée par une hausse de l'actif (ou une baisse du passif) liée aux ententes de swaps sur devises comptabilisées sous « Instruments financiers dérivés » ;
 - l'augmentation des emprunts bancaires de Vidéotron et de Québecor Média pour un montant total de 27,3 M\$.
- Au premier semestre 2018, la dette a diminué principalement pour la raison suivante :
 - la diminution par Québecor de tirages sur sa facilité de crédit bancaire renouvelable et autres pour un montant de 176,8 M\$;
 - les remboursements courants totalisant 11,9 M\$ sur les facilités de crédit à terme et autres de Vidéotron, de Groupe TVA et de Québecor Média.
- Les actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés sont passés d'un actif net de 557,7 M\$ au 31 décembre 2017 à un actif net de 681,5 M\$ au 30 juin 2018, soit une variation nette favorable de 123,8 M\$ expliquée principalement par :
 - l'écart favorable du taux de change sur la valeur des instruments financiers dérivés.
 Contrebalancé en partie par :
 - l'impact défavorable sur la juste valeur des instruments financiers dérivés de l'évolution des taux d'intérêt au Canada par rapport aux États-Unis.

- Le 22 juin 2018, la Société a émis de nouvelles débetures convertibles d'un montant en capital global de 150,0 M\$. Ces débetures portent intérêt à un taux annuel de 4,00 % et viennent à échéance en juin 2024. Les débetures convertibles sont convertibles en actions catégorie B conformément aux modalités de l'acte de fiducie, sous réserve d'un prix plancher de 26,85 \$ par action (soit un nombre maximal d'environ 5 586 592 actions catégorie B de Québecor correspondant à un ratio de 150,0 M\$ sur le prix plancher) et d'un prix plafond de 33,5625 \$ par action (soit un nombre minimal d'environ 4 469 274 actions catégorie B de Québecor correspondant à un ratio de 150,0 M\$ sur le prix plafond), sous réserve d'ajustements conformément aux modalités de l'acte de fiducie. Les autres modalités des débetures convertibles sont substantiellement conformes aux modalités des débetures convertibles émises sous la convention de fiducie de la Société datée du 11 octobre 2012, telle que modifiée.
- Au cours du premier semestre 2018, la Société a envoyé des avis relatifs au rachat de débetures convertibles d'un montant nominal total de 87,5 M\$. Les prix de rachat ont été payés au moment du rachat de ces débetures.

Situation financière

Liquidités disponibles nettes de 425,7 M\$ au 30 juin 2018 pour Québecor Média et ses filiales détenues à part entière, soit des facilités de crédit renouvelables disponibles et inutilisées de 451,9 M\$, moins des emprunts bancaires de 26,2 M\$.

Liquidités disponibles nettes de 300,2 M\$ au 30 juin 2018 pour Québecor au niveau corporatif, soit des espèces et quasi-espèces de 0,2 M\$ et des facilités de crédit renouvelables disponibles et inutilisées de 300,0 M\$.

Dettes consolidées (dettes à long terme plus les emprunts bancaires) totalisant 6,36 G\$ au 30 juin 2018, soit une augmentation de 826,4 M\$ par rapport au 31 décembre 2017. Variation nette favorable de 123,8 M\$ des actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés (cf. « Financement » ci-dessus).

- La dette consolidée comprenait essentiellement les dettes de 4,20 G\$ de Vidéotron (3,27 G\$ au 31 décembre 2017), de 57,9 M\$ de Groupe TVA (62,6 M\$ au 31 décembre 2017), de 2,05 G\$ de Québecor Média (1,98 G\$ au 31 décembre 2017) et de 48,9 M\$ de Québecor (225,7 M\$ au 31 décembre 2017).

Au 30 juin 2018, le capital minimal à rembourser sur la dette à long terme au cours des prochains exercices se chiffrait comme suit :

Tableau 9

Capital minimal à rembourser sur la dette à long terme de Québecor

Périodes de 12 mois terminées les 30 juin

(en millions de dollars canadiens)

2019	15,7	\$
2020	52,3	
2021	431,2	
2022	813,8	
2023	2 710,7	
2024 et ultérieurement	2 351,0	
Total	6 374,7	\$

Québecor peut (mais n'est d'aucune façon dans l'obligation de le faire) chercher à retirer ou à racheter, de temps à autre, des titres en circulation, y compris des débetures convertibles, par le biais d'achats sur le marché libre, de transactions négociées avec des partenaires privés ou autrement. Ces rachats, le cas échéant, dépendront des liquidités disponibles de la Société, de ses besoins en liquidités, des conditions du marché, des restrictions contractuelles et d'autres facteurs. Les montants de ces transactions pourraient être importants.

L'échéance moyenne pondérée de la dette consolidée de Québecor était d'environ 5,3 années au 30 juin 2018 (5,9 années au 31 décembre 2017). Au 30 juin 2018, compte tenu des instruments de couverture, la dette était constituée d'environ 75,3 % de titres à taux fixe (84,7 % au 31 décembre 2017) et de 24,7 % de titres à taux variable (15,3 % au 31 décembre 2017).

La direction de la Société est d'avis que les flux de trésorerie et les sources de financement disponibles devraient être suffisants pour remplir ses engagements en matière d'investissement en immobilisations, de fonds de roulement, de paiement d'intérêts, de paiement d'impôts sur le bénéfice, de remboursement de dettes, de contribution conformément aux régimes de retraite, des rachats d'actions, de dividendes aux actionnaires et de dividendes (ou de distributions) à des participations ne donnant pas le contrôle. La Société est d'avis qu'elle sera en mesure de respecter les échéances futures de ses dettes, qui sont échelonnées au cours des prochaines années.

La Société est assujettie au maintien de certains ratios financiers et au respect de certaines clauses financières restrictives conformément à ses ententes de financement. Les indicateurs clés de ces ententes de financement comprennent, entre autres, le ratio de couverture du service de la dette et le ratio d'endettement (dette à long terme sur le BAIIA ajusté). Au 30 juin 2018, la Société respectait tous ses ratios financiers et clauses financières restrictives de ses conventions de financement.

Dividendes déclarés

Le 8 août 2018, le conseil d'administration de Québecor a déclaré un dividende trimestriel de 0,055 \$ par action sur les actions catégorie A ») et sur les actions catégorie B. Ce dividende sera versé le 18 septembre 2018 aux actionnaires inscrits à la date de clôture des registres le 24 août 2018.

Analyse du bilan consolidé au 30 juin 2018

Tableau 10

Bilan consolidé de Québecor

Analyse des principales variations entre les 30 juin 2018 et 31 décembre 2017

(en millions de dollars canadiens)

	30 juin 2018	31 déc. 2017	Écart	Principales sources d'explication de l'écart
Actif				
Espèces et quasi-espèces	8,2	\$ 864,9	\$ (856,7)	Utilisation des espèces et quasi-espèces aux fins du rachat par Québecor Média de ses actions ordinaires détenues par CDP Capital
Stocks	160,2	188,1	(27,9)	Incidence de la variation courante des activités
Immobilisations	3 530,6	3 594,6	(64,0)	Amortissement de la période, moins l'acquisition d'immobilisations sur une base d'exercice
Actifs incorporels	1 012,4	983,1	29,3	Investissements dans le projet IPTV et dans les systèmes informatiques du secteur Télécommunications sur une base d'exercice, moins l'amortissement de la période
Instruments financiers dérivés ¹	681,5	557,7	123,8	Cf. « Financement »
Passif				
Créditeurs et charges à payer	627,0	738,7	(111,7)	Incidence de la variation courante des activités
Impôts sur le bénéfice ²	73,0	(16,0)	89,0	Impôts exigibles de la période
Dette à long terme, y compris la portion à court terme et les emprunts bancaires	6 363,8	5 537,4	826,4	Cf. « Financement »
Débetures convertibles et dérivés incorporés liés aux débetures convertibles ³	1 074,0	892,2	181,8	Émission de débetures convertibles pour un montant de 150,0 M\$ et pertes sur les dérivés incorporés, contrebalancée en partie par le rachat de débetures convertibles d'un montant nominal de 37,5 M\$.
Impôts différés ⁴	678,8	716,0	(37,2)	Recouvrements d'impôts différés aux résultats et au résultat global

¹ Actif à long terme moins le passif à long terme

² Passif à court terme moins l'actif à court terme

³ Passif à court terme plus le passif à long terme

⁴ Passif à long terme moins l'actif à long terme

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Obligations contractuelles

Au 30 juin 2018, les obligations contractuelles importantes des activités d'exploitation comprenaient les remboursements de capital et d'intérêt sur la dette à long terme, le remboursement de capital et d'intérêt sur les débentures convertibles, les paiements minimaux exigibles relatifs aux contrats de location-exploitation, les engagements relatifs aux acquisitions d'immobilisations et autres engagements, ainsi que ceux relatifs aux instruments financiers dérivés, moins les encaissements prévus sur les instruments financiers dérivés. Ces obligations contractuelles sont résumées dans le tableau 11.

Tableau 11
Obligations contractuelles de Québecor au 30 juin 2018
(en millions de dollars canadiens)

	Total	Moins d'un an	1-3 ans	3-5 ans	5 ans et plus
Dette à long terme ¹	6 374,7	\$ 15,7	\$ 483,5	\$ 3 524,5	\$ 2 351,0
Débentures convertibles ²	1 073,0	923,0	–	–	150,0
Paiements d'intérêts ³	1 643,0	263,2	598,6	472,2	309,0
Contrats de location-exploitation	186,3	44,9	47,6	20,8	73,0
Acquisitions d'immobilisations et autres engagements	1 376,7	233,9	357,3	298,7	486,8
Instruments financiers dérivés ⁴	(732,0)	0,4	(89,1)	(534,0)	(109,3)
Total des obligations contractuelles	9 921,7	\$ 1 481,1	\$ 1 397,9	\$ 3 782,2	\$ 3 260,5

¹ La valeur comptable de la dette à long terme exclut les ajustements pour comptabiliser les variations de la juste valeur de la dette à long terme liées aux risques de taux d'intérêt couverts et aux frais de financement.

² Basé sur la valeur du marché au 30 juin 2018 d'un nombre d'actions correspondant au résultat de la division du capital impayé par le cours d'une action catégorie B de Québecor à cette date, sous réserve de prix plancher et de prix plafond. La Société peut aussi racheter les débentures convertibles en émettant le nombre d'actions catégorie B correspondant.

³ Estimation des intérêts à payer sur la dette à long terme et les débentures convertibles, selon les taux d'intérêt en vigueur et les taux d'intérêt des couvertures, et selon les taux de change des couvertures sur devises au 30 juin 2018.

⁴ Estimation des encaissements futurs, déduction faite des déboursés futurs liés à la couverture des devises en utilisant des instruments financiers dérivés.

Transactions entre parties liées

Au cours du deuxième trimestre 2018, la Société a effectué des ventes à des sociétés liées pour un montant de 0,7 M\$ (0,2 M\$ à la même période de 2017).

Au cours du premier semestre 2018, la Société a effectué des ventes à des sociétés liées pour un montant de 1,3 M\$ (0,9 M\$ à la même période de 2017).

Capital-actions

Conformément aux exigences des autorités canadiennes régissant les normes de présentation du rapport de gestion, le tableau 12 présente les données du capital-actions de la Société au 25 juillet 2018. De plus, 680 000 options d'achat d'actions de la Société étaient en circulation au 25 juillet 2018.

Tableau 12

Capital-actions

(en actions et en millions de dollars canadiens)

	Au 25 juillet 2018	
	Émises et en circulation	Valeur comptable
Actions catégorie A	77 290 944	8,6 \$
Actions catégorie B	156 116 184	297,2

Le 9 août 2017, le conseil d'administration de Québecor a autorisé le renouvellement du programme de rachat dans le cours normal des activités pour un maximum de 1 000 000 actions catégorie A représentant environ 1,3 % des actions catégorie A émises et en circulation, et pour un maximum de 4 000 000 actions catégorie B représentant environ 2,4 % des actions catégorie B émises et en circulation au 1^{er} août 2017. Les rachats peuvent être effectués entre les 15 août 2017 et 14 août 2018, au cours du marché en vigueur sur le marché libre par l'entremise de la Bourse de Toronto ou d'autres systèmes de négociation parallèles. Toutes les actions ainsi rachetées seront annulées.

Le 9 novembre 2017, la Société a annoncé, dans le cadre du programme de rachat dans le cours normal des activités, la conclusion le 10 novembre 2017 d'un régime automatique d'achat d'actions (« le régime ») avec un courtier désigné en vue de permettre le rachat d'actions aux termes du régime à des moments où il lui serait interdit de le faire en raison de restrictions réglementaires ou de périodes volontaires d'interdiction des opérations. Aux termes du régime, avant d'entrer dans une période volontaire d'interdiction d'opérations, la Société peut demander au courtier désigné, sans y être tenue, de faire des achats dans le cadre du programme de rachat dans le cours normal des activités. Ces achats seront établis à la discrétion du courtier désigné selon des paramètres établis par la Société avant les périodes d'interdiction. En dehors de ces périodes, les rachats seront effectués à la discrétion de la direction de la Société. Le régime a été préalablement autorisé par la Bourse de Toronto. Il est entré en vigueur le 13 novembre 2017 et se terminera en même temps que le programme de rachat dans le cours normal des activités.

Le 15 novembre 2017, la Société a procédé à un fractionnement des actions catégorie A et des actions catégorie B en circulation de la Société, à raison de deux pour une. Ainsi, les porteurs d'actions de la Société ont reçu une action supplémentaire pour chaque action détenue à la date de clôture des registres le 15 novembre 2017.

Le 15 décembre 2017, conformément au programme de rachat dans le cours normal des activités, la Société a procédé à une augmentation du nombre maximal d'actions catégorie B qui peuvent être rachetées à 8 400 000, représentant environ 9,9 % des actions catégorie B détenues dans le public au 1^{er} août 2017.

Le 8 août 2018, le conseil d'administration de Québecor a autorisé le renouvellement du programme de rachat dans le cours normal des activités pour un maximum de 1 000 000 actions catégorie A représentant environ 1,3 % des actions catégorie A émises et en circulation, et pour un maximum de 7 800 000 actions catégorie B représentant environ 5,0 % des actions catégorie B émises et en circulation au 1^{er} août 2018. Les rachats peuvent être effectués entre les 15 août 2018 et 14 août 2019, au cours du marché en vigueur sur le marché libre par l'entremise de la Bourse de Toronto ou d'autres systèmes de négociation parallèles. Toutes les actions ainsi rachetées seront annulées.

Le 9 août 2018, la Société annonce, dans le cadre du programme de rachat dans le cours normal des activités, qu'elle conclura le ou vers le 10 août 2018 un régime automatique d'achat d'actions avec un courtier désigné en vue de permettre le rachat d'actions aux termes du régime à des moments où il lui serait interdit de le faire en raison de restrictions réglementaires ou de périodes volontaires d'interdiction des opérations. Le régime a été préalablement autorisé par la Bourse de Toronto. Il entrera en vigueur le 15 août 2018 et se terminera en même temps que le programme de rachat dans le cours normal des activités.

Au cours du premier semestre 2018, la Société a racheté et annulé 4 909 900 actions catégorie B pour une contrepartie totale en espèces de 118,0 M\$ (1 441 600 actions catégorie B pour une contrepartie totale en espèces de 29,3 M\$ au premier semestre 2017). L'excédent de 108,6 M\$ du prix de rachat sur la valeur comptable des actions catégorie B rachetées a été comptabilisé en réduction des bénéfices non répartis (26,6 M\$ au premier semestre 2017).

Au cours du deuxième trimestre 2018, 100 000 actions catégorie B ont été émises à la suite de l'exercice d'options d'achat d'actions pour une contrepartie en espèces de 1,3 M\$. À la suite de cette transaction, le surplus d'apport a augmenté de 1,2 M\$ et le passif lié aux régimes d'options d'achat d'actions a diminué du même montant.

Instruments financiers

La Société utilise de nombreux instruments financiers, notamment des espèces et des quasi-espèces, des débiteurs, des placements à long terme, des dettes bancaires, des comptes fournisseurs, des charges à payer, des dettes à long terme, des débiteurs convertibles et des instruments financiers dérivés.

Afin de gérer les risques liés à la variation des taux de change et des taux d'intérêt, la Société utilise des instruments financiers dérivés i) pour fixer en dollars CA les versements sur ses dettes libellées en dollars US (intérêt et capital) et certains achats de stocks et d'investissements en immobilisations libellés en devises et ii) pour obtenir un équilibre établi entre des dettes à taux fixe et à taux variable. La Société n'a pas l'intention de régler ses instruments financiers dérivés avant leur échéance puisqu'aucun de ces instruments n'est détenu ou émis à des fins spéculatives.

Certaines ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt conclues par la Société comportent une option qui permet à chacune des parties de régler le contrat d'échange à une date spécifique, à la valeur du marché du moment.

La valeur comptable et la juste valeur de la dette à long terme, des débiteurs convertibles et des instruments financiers dérivés aux 30 juin 2018 et 31 décembre 2017 sont les suivantes :

Tableau 13
Juste valeur de la dette à long terme, des débiteurs convertibles et des instruments financiers dérivés
(en millions de dollars canadiens)

Actif (passif)	30 juin 2018		31 décembre 2017	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme¹	(6 374,7)	(6 479,9) \$	(5 572,1) \$	(5 883,3) \$
Débiteurs convertibles²	(1 068,7)	(1 068,7)	(888,5)	(888,5)
Instruments financiers dérivés				
Contrats de change à terme	4,3	4,3	(4,5)	(4,5)
Ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt	677,2	677,2	562,2	562,2

¹ La valeur comptable de la dette à long terme exclut les ajustements de la juste valeur de la dette à long terme liée au risque de taux d'intérêt couvert et aux frais de financement.

² La valeur comptable et la juste valeur des débiteurs convertibles sont composées du capital initial et de la valeur des caractéristiques de conversion, au prix plafond et au prix plancher, comptabilisés comme dérivés incorporés.

La juste valeur estimative de la dette à long terme et des débiteurs convertibles est fondée sur les cours de marché lorsqu'ils sont disponibles ou sur des modèles d'évaluation. Lorsque la Société utilise des modèles d'évaluation, la juste valeur est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie en utilisant les taux de rendement à la fin de l'exercice ou la valeur de marché d'instruments similaires comportant la même échéance.

La juste valeur des instruments financiers dérivés comptabilisée aux bilans consolidés est estimée selon les modèles d'évaluation de la Société. Ces modèles projettent les flux de trésorerie futurs et les actualisent selon les modalités de l'instrument financier dérivé et des facteurs de marché externes observables, comme les taux des swaps et les cours de change à la fin de la période. La juste valeur comptabilisée des instruments financiers dérivés est aussi rajustée pour refléter le risque d'inexécution, compte tenu du contexte financier et économique à la date de l'évaluation, en attribuant une prime liée au risque de défaillance de crédit, fondée sur une combinaison de données de marché observables et non observables, à l'exposition nette par l'autre partie au contrat ou de la Société.

La juste valeur des dérivés incorporés liés aux débiteurs convertibles est déterminée selon les modèles d'évaluation des options qui utilisent les données du marché, y compris la volatilité, les facteurs d'actualisation et les taux d'intérêt et les primes de crédit implicites aux prix ajustés des instruments sous-jacents.

Les pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers pour les deuxièmes trimestres et premiers semestres 2018 et 2017 sont résumés dans le tableau 14.

Tableau 14
Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers
(en millions de dollars canadiens)

	Trois mois terminés les 30 juin		Six mois terminés les 30 juin	
	2018	2017	2018	2017
Perte sur les dérivés incorporés liés aux débetures convertibles	76,3 \$	37,9 \$	104,5 \$	110,6 \$
Autres	(0,7)	1,2	0,7	0,9
	75,6 \$	39,1 \$	105,2 \$	111,5 \$

Des pertes de 1,3 M\$ et de 44,4 M\$ ont été comptabilisées, respectivement au deuxième trimestre 2018 et au premier semestre 2018, aux autres éléments du résultat global relativement aux relations de couverture de flux de trésorerie (gains de 40,3 M\$ et de 28,0 M\$, respectivement au deuxième trimestre 2017 et au premier semestre 2017).

Modifications de conventions comptables

i) IFRS 9 – *Instruments financiers*

Le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté les nouvelles règles selon la norme IFRS 9, *Instruments financiers*, laquelle simplifie l'évaluation et le classement des actifs financiers en réduisant le nombre de catégories d'évaluation dans l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. De plus, la nouvelle norme comprend une option de juste valeur pour la désignation d'un passif financier non dérivé, son classement et son évaluation ainsi qu'un nouveau modèle de comptabilité de couverture plus étroitement lié aux activités de gestion du risque prises par les entités.

Conformément aux nouvelles règles, tous les actifs et passifs financiers de la Société sont dorénavant classés comme évalués ultérieurement au coût amorti. La Société utilise également la méthode des pertes de crédit attendues de l'IFRS 9, pour estimer la provision pour les pertes de crédit attendues sur ses actifs financiers.

L'adoption de l'IFRS 9 n'a pas eu d'impact sur les états financiers consolidés.

ii) IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

Le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté sur une base rétroactive complète les nouvelles règles de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui précisent comment et quand une entité doit comptabiliser ses revenus et qui exige également que l'entité divulgue davantage d'informations aux utilisateurs des états financiers. La norme fournit un modèle à cinq étapes fondé sur des principes à appliquer selon lequel la Société comptabilise maintenant un contrat conclu avec un client seulement lorsque tous les critères suivants sont respectés :

- les parties au contrat ont approuvé celui-ci (par écrit, verbalement ou selon d'autres pratiques commerciales habituelles) et se sont engagées à remplir leurs obligations respectives ;
- l'entité peut déterminer les droits de chaque partie en ce qui concerne les biens ou les services à fournir ;
- l'entité peut déterminer les conditions de paiement prévues pour les biens ou les services à fournir ;
- le contrat a une substance commerciale (c'est-à-dire que le risque, le calendrier ou le montant des flux de trésorerie futurs de l'entité devrait changer à la suite du contrat) ; et
- il est probable que l'entité recouvrera la contrepartie à laquelle elle a droit en échange des biens ou des services qu'elle fournira au client.

L'adoption de l'IFRS 15 a eu un impact important sur les états financiers consolidés, principalement dans le secteur Télécommunications, en ce qui a trait au moment de la comptabilisation de ses revenus, à la classification de ses revenus, ainsi qu'à la capitalisation des coûts, notamment les coûts liés à l'obtention d'un contrat et les frais de branchement.

Conformément à l'IFRS 15, la contrepartie totale d'un contrat comportant des prestations multiples est maintenant attribuée à toutes les obligations de prestations prévues au contrat, en fonction du prix de vente spécifique de chaque obligation, et ce, sans être limitée par un montant non conditionnel. Le secteur Télécommunications fournit des appareils et des services de téléphonie mobile dans le cadre de contrats à prestations multiples et pour une période de temps fixe. Selon l'IFRS 15, les offres promotionnelles liées à la vente d'appareils mobiles, qui étaient auparavant comptabilisées en réduction des ventes d'équipements lors de l'activation, sont maintenant prises en considération dans la contrepartie totale à répartir entre les obligations de prestations. L'adoption de l'IFRS 15 se traduit, entre autres impacts, par une augmentation des revenus liés à la vente d'appareils et par une diminution des revenus du service de téléphonie mobile comptabilisés sur la durée du contrat. Le moment de la comptabilisation de ces revenus est ainsi modifié sous l'IFRS 15. Toutefois, le revenu total comptabilisé sur la durée du contrat pour l'ensemble des obligations de prestations du contrat demeure le même par rapport aux règles antérieures. La portion des revenus qui est générée sans avoir été facturée est dorénavant présentée comme des actifs liés à des contrats dans les bilans consolidés et cet actif est réalisé au cours de la période du contrat. La portion à long terme des actifs liés à des contrats est incluse dans « Autres éléments d'actif » dans les bilans consolidés. Tous les autres types de revenus ne sont pas affectés par l'adoption de l'IFRS 15.

De plus, conformément à l'IFRS 15, certains coûts liés à l'obtention d'un contrat, principalement des commissions de vente, sont capitalisés et amortis en tant que frais d'exploitation sur la durée du contrat ou la durée au cours de laquelle il est prévu que le client maintient son service. Auparavant, ces frais étaient comptabilisés en charges lorsqu'engagés. De même, la capitalisation des frais de branchement n'est plus limitée aux revenus de branchement afférents comme selon les règles antérieures. Ces frais capitalisés sont inclus dans « Autres éléments d'actif » comme coûts de contrat dans les bilans consolidés.

L'adoption rétroactive de l'IFRS 15 a eu les impacts suivants sur les données financières consolidées comparatives :

États consolidés des résultats et du résultat global

Augmentation (diminution)	Trois mois terminés le 30 juin 2017	Six mois terminés le 30 juin 2017
Revenus	6,5 \$	11,6 \$
Achats de biens et services	(2,5)	(4,2)
Charge d'impôts différés sur le bénéfice	2,4	4,2
Bénéfice net et résultat global	6,6 \$	11,6 \$
Bénéfice net et résultat global attribuable aux :		
Actionnaires	5,4 \$	9,5 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	1,2	2,1
Résultat par action attribuable aux actionnaires	0,02 \$	0,04 \$

Bilans consolidés

	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
Augmentation (diminution)				
Actifs liés à des contrats ¹	183,6	\$	155,8	\$
Coûts de contrat ²	92,5		85,4	
Passif d'impôts différés	73,2		63,9	
Bénéfices non répartis	165,4		143,7	
Participations ne donnant pas le contrôle	37,5		33,6	

¹ La portion à court terme des actifs liés à des contrats est de 132,8 M\$ au 31 décembre 2017 et de 106,6 M\$ au 31 décembre 2016.

² La portion à court terme des coûts de contrat est de 55,9 M\$ au 31 décembre 2017 et de 49,4 M\$ au 31 décembre 2016.

L'adoption de l'IFRS 15 n'a pas eu d'impact sur les flux de trésorerie des activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Contrôles et procédures

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière a pour objectif de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière de la Société et à la préparation des états financiers consolidés selon les IFRS.

Au cours du trimestre terminé le 30 juin 2018, aucune modification touchant le contrôle interne à l'égard de l'information financière qui aurait eu ou qui serait raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante n'a été effectuée.

Renseignements supplémentaires

La Société est un émetteur assujéti en vertu des lois sur les valeurs mobilières de toutes les provinces canadiennes ; par conséquent, elle est tenue de déposer des états financiers, une circulaire de sollicitation de procurations et une notice annuelle auprès des divers organismes de réglementation de valeurs mobilières. On peut obtenir, sans frais, une copie de ces documents, sur demande adressée à la Société ou sur le site Internet à l'adresse <www.sedar.com>.

Mise en garde concernant l'information prospective

Les énoncés figurant dans le présent rapport de gestion qui ne sont pas des faits historiques constituent des énoncés prospectifs assujettis à des risques, à des incertitudes et à des hypothèses importants connus et inconnus qui sont susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats réels de la Société dans des périodes futures et ceux qui figurent dans les énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables à l'utilisation du conditionnel, d'expressions prospectives comme « proposer », « s'attendre », « pouvoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer que », « prévoir », « désirer », ou « croire » ou de la tournure négative de ces expressions ou de leurs variantes ou de toute terminologie similaire. Certains facteurs importants qui pourraient occasionner des écarts importants entre les résultats réels et ceux mentionnés dans ces énoncés prospectifs comprennent les suivants, bien qu'ils ne soient pas limités à ces derniers :

- la capacité de Québecor Média de continuer à développer avec succès son réseau et les installations de ses services mobiles ;
- le climat économique général, les conditions des marchés financiers et économiques, de même que les fluctuations commerciales subies par les annonceurs de Québecor Média sur le marché publicitaire local, régional et national des journaux, de la télévision et des autres médias ;
- l'intensité de l'activité concurrentielle dans les industries où Québecor est active ;
- la fragmentation de l'univers des médias ;
- des nouvelles technologies qui pourraient changer le comportement des consommateurs à l'égard de l'offre de la gamme de produits de Québecor Média ;
- des investissements en capital imprévus qui seraient nécessaires pour le développement du réseau de Québecor Média ou pour répondre au développement continu de solutions technologiques alternatives, ou l'inaptitude à obtenir des capitaux dans le but de poursuivre la stratégie de développement des secteurs d'activité de Québecor ;

- la capacité de Québecor de mettre en œuvre avec succès ses stratégies d'affaires et de développement ou de gérer sa croissance et son expansion ;
- les interruptions de service sur le réseau de Québecor Média par lequel sont offerts les services de télédistribution numérique, d'accès Internet, de téléphonie mobile et par câble, et de Club illico, ainsi que la capacité de Québecor Média de protéger son réseau contre le piratage, l'accès non autorisé ou d'autres violations de la sécurité ;
- les conflits de travail ou les grèves ;
- les changements dans la capacité de Québecor Média d'obtenir des services et des équipements essentiels à la conduite de ses activités ;
- des changements aux lois et aux règlements, ou dans leurs interprétations, qui pourraient entraîner, entre autres, la perte (ou la réduction de la valeur) des licences ou des marchés de Québecor Média ou l'augmentation de la concurrence, des coûts de fonctionnement ou des dépenses d'investissement ;
- la capacité de Québecor Média de développer avec succès les activités de son secteur Sports et divertissement ou d'autres domaines en expansion de ses autres secteurs d'activité ;
- le niveau substantiel de l'endettement de Québecor, le resserrement du marché du crédit ou des restrictions sur les activités commerciales de Québecor imposées par les conditions des emprunts ; et
- les fluctuations des taux d'intérêt pouvant avoir des effets sur les exigences de remboursement des intérêts sur la dette à long terme de Québecor.

Les énoncés prospectifs décrits dans ce document afin de permettre aux investisseurs et au public de mieux comprendre l'environnement dans lequel la Société évolue sont fondés sur des hypothèses qu'elle croit être raisonnables au moment où elle a émis ces énoncés prospectifs. Les investisseurs et autres personnes devraient noter que la liste des facteurs mentionnés ci-dessus qui sont susceptibles d'influer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive et éviter de se fier indûment à tout énoncé prospectif. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses susceptibles d'entraîner un écart entre les résultats réels de la Société et les attentes actuelles, veuillez vous reporter aux documents publics déposés par la Société qui sont disponibles à <www.sedar.com> et à <www.quebecor.com>, y compris, en particulier, la rubrique « Risques et incertitudes » du rapport de gestion de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion reflètent les attentes de la Société au 8 août 2018 et sont sous réserve des changements pouvant se produire après cette date. La Société décline expressément toute obligation ou tout engagement de mettre à jour ces énoncés prospectifs, que ce soit en raison de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

Montréal, Québec

Le 8 août 2018

QUÉBECOR INC.

SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action)

	2018		2017				2016	
	30 juin	31 mars	31 déc. ¹	30 sept. ¹	30 juin ¹	31 mars ¹	31 déc. ¹	30 sept. ¹
Revenus	1 043,5 \$	1 006,7 \$	1 064,1 \$	1 040,6 \$	1 038,6 \$	1 001,5 \$	1 067,6 \$	1 017,7 \$
BAlIA ajusté	417,1	407,4	420,0	432,0	404,3	371,9	410,6	415,1
Contribution au bénéfice net attribuable aux actionnaires :								
Activités d'exploitation poursuivies	106,2	89,6	83,6	103,7	88,6	74,9	97,4	98,3
(Perte) gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	(75,7)	(29,1)	(7,8)	(79,1)	(36,2)	(72,4)	50,0	(68,2)
Éléments inhabituels	10,8	(3,8)	(5,6)	149,0	78,6	1,4	(11,4)	(23,3)
Activités abandonnées	-	-	0,3	4,8	6,8	-	-	-
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	41,3	56,7	70,5	178,4	137,8	3,9	136,0	6,8

Données de base par action

Contribution au bénéfice net attribuable aux actionnaires :								
Activités d'exploitation poursuivies	0,45 \$	0,38 \$	0,35 \$	0,43 \$	0,37 \$	0,31 \$	0,40 \$	0,40 \$
(Perte) gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	(0,32)	(0,12)	(0,03)	(0,33)	(0,15)	(0,30)	0,20	(0,28)
Éléments inhabituels	0,05	(0,02)	(0,03)	0,62	0,32	-	(0,05)	(0,09)
Activités abandonnées	-	-	-	0,02	0,03	-	-	-
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	0,18	0,24	0,29	0,74	0,57	0,01	0,55	0,03

Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions)	233,5	235,9	239,7	241,4	242,8	243,2	244,2	244,6
--	--------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Données diluées par action

Contribution au bénéfice net attribuable aux actionnaires :								
Activités d'exploitation poursuivies	0,40 \$	0,34 \$	0,32 \$	0,39 \$	0,33 \$	0,28 \$	0,36 \$	0,36 \$
Impact de la dilution	0,05	0,04	0,03	0,04	0,04	0,03	-	0,04
Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers	(0,32)	(0,12)	(0,03)	(0,33)	(0,15)	(0,30)	-	(0,28)
Éléments inhabituels	0,05	(0,02)	(0,03)	0,62	0,32	-	(0,04)	(0,09)
Activités abandonnées	-	-	-	0,02	0,03	-	-	-
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	0,18	0,24	0,29	0,74	0,57	0,01	0,32	0,03

Nombre moyen pondéré d'actions diluées en circulation (en millions)	239,4	236,3	240,0	241,8	243,2	243,6	286,6	244,6
--	--------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

¹ Les données comparatives ont été retraitées afin de refléter l'adoption de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*.